

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIÈRE COMMISSION
4^e séance
tenue le
mardi 16 octobre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 4^e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement
Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/45/PV.4
30 octobre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 45 A 66 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais, au nom de la délégation soviétique, vous féliciter de votre élection à ce poste de responsabilité très important en cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Cette année, la session de la Première Commission se déroule dans un contexte très particulier. Alors qu'il entre dans une période de développement pacifique, l'homme tend à se libérer du poids de plus en plus inutile des armements. Les missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée de l'Union soviétique et des Etats-Unis seront bientôt complètement éliminés. L'Union soviétique et les Etats-Unis envisagent de signer un accord sans précédent sur des réductions sensibles de leurs armes offensives stratégiques. L'Europe est bien près d'arriver à un accord sur une réduction radicale des capacités militaires et est prête à passer, très rapidement, à l'élaboration de principes fondamentalement nouveaux de sécurité régionale, d'où serait désormais exclu le recours à la force.

Les signes de changement positif sont de plus en plus évidents dans d'autres régions aussi où la tendance au dialogue et à la coopération s'impose de plus en plus. Le concept de nouvel internationalisme commence à prendre forme dans l'esprit collectif de la communauté mondiale. C'est un concept qui appelle au consensus, à l'effort collectif, à la primauté du droit international et à l'utilisation efficace de tous les mécanismes multilatéraux, aussi bien régionaux qu'universels, avec, cela va sans dire, un rôle central pour l'Organisation des Nations Unies. La vision soviétique d'une nouvelle Organisation des Nations Unies dans le monde de postaffrontement a été esquissée dans le mémorandum présenté la semaine dernière par le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze.

Toutefois, ce serait évidemment une erreur de dépeindre le monde actuel en teintes radieuses uniquement. En fait, il ressemblerait plutôt à l'un de ces tableaux de Rembrandt, tableaux clairs et pleins de mouvement mais en même temps sombres et dramatiques et, ce qui est encore plus important, qui représentent la réalité sous son vrai jour. Car, si d'un côté on voit apparaître les perspectives

M. Petrovsky (URSS)

d'un désarmement stable et d'un règlement politique des conflits et des contradictions, de l'autre, l'agression non provoquée de l'Iraq contre le Koweït et la violation flagrante de la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies nous rappellent cruellement que la violence et la guerre ne sauraient pour le moment être considérées comme des épisodes d'un passé tragique mais continuent d'être considérées par certains comme des instruments de politique.

Ce tableau contradictoire et quelque peu incomplet du monde actuel est un rappel frappant que la communauté internationale est tout proche d'un seuil et qu'une fois franchi ce seuil, elle pourra avancer rapidement vers un ordre mondial entièrement nouveau. Le Rubicon du désarmement irréversible n'a pas encore été franchi. L'Union soviétique et les Etats-Unis, pionniers de la limitation des armements, commencent maintenant à forcer sérieusement l'allure.

M. Petrovsky (URSS)

Les pourparlers qui se sont déroulés à New York entre Edouard Chevardnadze et James Baker ont mis le désarmement soviéto-américain sur la voie rapide. A notre avis, le prix Nobel de la paix décerné au Président Mikhail S. Gorbatchev est une reconnaissance du rôle de notre pays et, bien sûr, celui de nos partenaires également, dans la réduction des arsenaux militaires. Les pourparlers sont peut-être sur la voie rapide, mais pour puissante que soit la locomotive, elle n'atteindra pas sa pleine vitesse tant que le reste du train sera retenu par la force d'inertie. Le processus de désarmement doit être globalisé pour couvrir tous les types d'armes et s'étendre à tous les pays et régions.

La question du désarmement général est à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis plusieurs années maintenant. Nous avons à notre actif commun une multitude d'initiatives intéressantes et nous avons adopté un grand nombre de résolutions. Mais les idées ne peuvent véritablement devenir partie intégrante du monde matériel que lorsque, comme le disait Descartes, elles sont à l'origine d'une action résolue.

Nous sommes convaincus que ceux qui s'occupent aujourd'hui du désarmement multilatéral doivent adopter une philosophie d'action orientée vers des mesures concrètes et une dimension pratique à donner aux ententes de base réalisées sur une gamme étendue de questions de sécurité militaire et politique en les inscrivant dans des instruments juridiques acceptés.

Le mécanisme du désarmement multilatéral est un ensemble puissant de matériel moderne - comme diraient les experts en informatique. Mais si ces mécanismes doivent fonctionner adéquatement, nous devons travailler ensemble à rationaliser leur fonctionnement.

Ce travail a déjà commencé à la Commission du désarmement des Nations Unies. La Commission a montré, à la session de cette année, que la rationalisation de son ordre du jour, qui a été réduit pour ne s'en tenir qu'aux questions les plus pertinentes, et la fixation de dates limites pour l'examen de certains points lui ont donné un deuxième souffle et ont ravivé de façon significative l'intérêt des Etats.

Il est tout aussi important que nous poursuivions sans retard la rationalisation des travaux de la Première Commission. La délégation soviétique croit que nous pourrions nous entendre pour réduire le nombre des résolutions, pour examiner certaines questions tous les deux ou trois ans, et pour limiter le débat général de façon à gagner du temps pour négocier plus à fond sur les décisions avant de les adopter. Nous invitons toutes les délégations à participer à un

M. Petrovsky (URSS)

échange de vues actif sur la façon de rationaliser les travaux de la Première Commission, et nous aimerions qu'une position de consensus entre Etats à ce sujet soit consignée dans une résolution à la présente session.

La Conférence du désarmement a besoin d'une thérapie intensive. Il faut dire franchement que les négociations sont trop lentes à démarrer, et les délégués perdent beaucoup trop de temps dans la salle de conférence en longues discussions qui parfois n'ont pas grand chose à voir avec ce qui se passe à l'extérieur du Palais des Nations. Il est grand temps de comprendre que la diplomatie du désarmement ne doit pas attendre impassiblement que les problèmes débordent et forcent leur entrée; elle doit préparer le terrain pour des solutions longtemps à l'avance. Il ne faudrait surtout pas changer le cours ou ralentir le pas au moment où l'objectif est à notre portée. Les prudents efforts qui ont été faits cet été pour accroître l'efficacité de la Conférence doivent être poursuivis.

Nous croyons fermement que la rationalisation ne consiste pas du tout à limiter la portée du désarmement multilatéral. Bien au contraire, ayant renoncé aux déclarations emphatiques, à la polémique et aux résolutions vides de sens, l'ONU pourrait se concentrer sur ses principaux objectifs et entreprendre des actions pratiques, même celles qui, au départ, peuvent sembler modestes. Il est certain que lorsque nous préconisons ce que nous appelons des nouvelles propositions suffisamment raisonnables et que nous disons qu'elles devraient être plus axées sur des résultats, cela s'applique pleinement à notre propre délégation également.

Lorsque des ajustements sont apportés au matériel, nous devons porter notre attention sur la qualité du logiciel également. Les programmes devraient viser des résultats pratiques et être intrinsèquement orientés vers la conclusion d'accords spécifiques. Il n'y a pas un seul domaine du désarmement dans lequel on ne puisse élaborer un programme global d'action adapté à un mécanisme multilatéral particulier.

Javier Pérez de Cuéllar avait parfaitement raison lorsqu'il a dit dans son rapport sur les activités de l'Organisation que :

"Les doctrines qui ont dominé les conceptions et la planification militaires depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'ont plus cours, et elles ne sont plus applicables. Il importe maintenant de remplacer les stratégies conflictuelles du passé par des structures appropriées." (A/45/1, p. 19)

M. Petrovsky (URSS)

Dans les relations interétatiques modernes, il n'y a pas de place pour la rivalité de puissance ou le concept de la guerre considérée comme la continuation de la politique.

Si l'on renonce à la guerre en tant qu'instrument d'une politique, il n'est que logique de passer à la mesure suivante et de s'entendre sur les paramètres d'une défense raisonnable d'un potentiel militaire suffisant. Cela peut être atteint par un large dialogue international visant à donner aux doctrines militaires et, par conséquent, aux positions militaires de tous les Etats, un caractère exclusivement défensif.

Ce dialogue fait maintenant partie de la vie courante dans les relations entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN. Les structures d'affrontement du monde ancien ont progressivement cédé la place à un foyer paneuropéen de coopération et de sécurité. Un continent qui a été deux fois dans l'histoire l'arène de guerres mondiales attend maintenant la conclusion d'un accord sur une réduction radicale des forces classiques. La déclaration de non-agression qui doit être signée entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) reléguera à tout jamais dans le passé l'affrontement militaire en Europe.

Bien que le monde contemporain soit un ensemble interdépendant, sa sécurité ne peut être vraiment assurée qu'à la condition que le processus de démilitarisation s'étende au-delà du continent européen et que des efforts mutuellement complémentaires soient déployés aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

A cette fin, il nous faut utiliser au mieux les chances offertes par les approches régionales de façon à éliminer le risque de guerre dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et de faire en sorte que les organisations régionales participent plus activement à ces efforts. C'est au niveau régional que les premiers signes de tendances hégémonistes sont plus faciles à détecter, et les efforts internationaux pour contrer ces ambitions dangereuses peuvent être mobilisés au bon moment.

L'ONU pourrait devenir un point central pour promouvoir la suffisance défensive à l'échelle mondiale et encourager les efforts régionaux à cette fin. L'année dernière, un dialogue sur les doctrines de défense a été entamé ici. Rendre ce dialogue plus intense et profond, c'est là un impératif de l'histoire. A notre avis, la compréhension dans ce domaine pourrait être favorisée par une étude spéciale que pourrait mener l'ONU sur les doctrines de défense. Nous demandons à chacun d'appuyer cette proposition, et nous prions le Secrétaire général d'entreprendre cette étude.

M. Petrovsky (URSS)

Du fait des circonstances, l'Union soviétique et les Etats-Unis sont les pays appelés à être en tête du mouvement de désarmement nucléaire. Cela ne signifie pas pour autant que le reste du monde puisse se voir refuser un rôle créateur dans le façonnement d'une nouvelle architecture de sécurité non nucléaire, d'autant plus qu'une certaine diversité de vues existe à ce sujet actuellement.

L'Union soviétique est totalement convaincue que seule l'élimination totale des armes nucléaires pourra garantir une sécurité durable à notre civilisation. C'est pourquoi nous allons chercher davantage à mettre au point et à étendre le désarmement nucléaire, de façon à inclure, en particulier, les armes nucléaires tactiques en Europe et les armes nucléaires tactiques navales. Les pourparlers que nous avons proposés sur les armes nucléaires tactiques en Europe auraient lieu au départ entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et d'autres pays pourraient ensuite se joindre à eux. Selon nous, le mandat de telles négociations devrait s'étendre aux missiles tactiques lancés à partir du sol, à l'artillerie nucléaire, aux aéronefs à vecteurs nucléaires et aux éléments nucléaires de tels systèmes.

Nous connaissons bien la logique de ceux de nos partenaires qui ont tendance à considérer que les armes nucléaires sont une garantie de leur sécurité. Mais eux-mêmes ne nient pas que les armes nucléaires existent en quantités excessives et ils seraient prêts à en réduire le nombre. A cet égard, le concept d'une dissuasion nucléaire minimale devrait être examiné plus soigneusement. Nous proposons de commencer par parler, soit aux Nations Unies soit à la Conférence du désarmement, de paramètres spécifiques en ce qui concerne la dissuasion nucléaire minimale.

Il semble que nul ne s'attend sérieusement à ce que la communauté internationale puisse se débarrasser des armes nucléaires en une nuit. Le bon sens porte à croire que ce n'est que pas à pas que cela pourra se produire. La question se pose de savoir pourquoi les Nations Unies, cherchant comme elles le font à promouvoir les efforts pratiques, ne lancent pas un dialogue sur les étapes possibles du désarmement nucléaire. Cet échange de vues utile pourrait reposer, entre autres, sur les conclusions fondées contenues dans l'étude mise à jour sur les armes nucléaires, établie par le Groupe d'experts des Nations Unies présidé par Mme Theorin.

En même temps, on pourrait commencer à parler du façonnement d'une politique et d'un système juridique de dissuasion transparente et vérifiable qui devrait en fin de compte remplacer le modèle de sécurité fondé sur une dissuasion réciproque par la crainte des armes nucléaires.

M. Petrovsky (URSS)

Une discussion de fond d'une interdiction de la production de matières fissibles aux fins d'armement faciliterait le passage final des déclarations aux efforts pratiques dans le domaine nucléaire. L'Assemblée générale pourrait donner un élan aux progrès dans ce domaine en incluant dans l'une de ses résolutions un appel à l'élaboration rapide d'un accord international portant sur la cessation de la production de matières fissibles à des fins militaires.

L'Union soviétique, pour sa part, a déjà arrêté la production d'uranium enrichi et a annoncé ses plans d'échelonnement de l'arrêt de tous ses réacteurs produisant du plutonium militaire d'ici à l'an 2000. Nous attachons également une grande importance à la question des matières nucléaires qui deviendront disponibles à la suite de l'application des accords de désarmement nucléaire. Nous comprenons la préoccupation de l'opinion publique qui redoute que le fait de garder de telles matières ne laisse ouverte la possibilité de les recycler pour en faire des armes. Afin d'empêcher l'utilisation de ces matières à des fins d'armement, il serait important de développer une étude technique des possibilités d'utilisation pacifique de ces matières et de développer un mécanisme de vérification approprié. Selon nous, il est également temps de demander à l'Agence internationale de l'énergie atomique de procéder à une analyse d'experts de toutes ces questions.

Les efforts globaux pour préserver et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire bénéficient manifestement d'un rang élevé de priorité. Ce n'est que grâce aux efforts communs et à l'engagement vigoureux de tous les Etats que l'on peut empêcher la sourde propagation d'une métastase nucléaire.

L'Union soviétique appuiera fermement le Traité de non-prolifération qui devra rester en vigueur tant que le monde ne sera pas à l'abri des armes nucléaires et de la violence. Un tel traité ne pourra être rendu caduc que par un traité international complet sur la prévention d'une renaissance des armes nucléaires après qu'elles aient été complètement éliminées de la face de la Terre.

Nous n'avons pas tendance à surdramatiser le fait que la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se soit terminée sans avoir adopté un document final. Le bilan essentiel de la Conférence, à nos yeux, est que les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne mettent pas en doute la nécessité de le préserver.

M. Petrovsky (URSS)

Pour notre part, nous estimons que, quelles qu'elles soient, toutes les tentatives de chantage ou d'intimidation de la communauté mondiale dans le domaine de la non-prolifération nucléaire sont inadmissibles. Notre attitude est tout aussi ferme quant à la menace de prolifération des roquettes et des missiles, et nous sommes en faveur d'une approche globale des questions de non-prolifération. En outre, nous sommes persuadés que la communauté internationale doit suivre de près les pays qui exercent des efforts déterminés pour augmenter la capacité offensive de leurs forces armées.

Un élément important dans la non-prolifération et l'élimination des armes nucléaires est l'interdiction des essais nucléaires. L'humanité ne se débarrassera jamais du "syndrome nucléaire" sans une telle interdiction. A cet égard, je voudrais dire clairement, une fois encore, que l'Union soviétique a toujours été et reste le champion fervent d'une interdiction rapide des essais. L'an dernier, l'Union soviétique a révisé son programme d'essais nucléaires, réduisant le nombre et la puissance des explosions, et elle n'a fait aucun essai depuis octobre 1989. Dans son appel aux parlements et aux peuples du monde, le Soviet suprême de l'URSS a souligné que l'Union soviétique était disposée à prolonger, pour toujours et à jamais, son moratoire de 12 mois sur les essais nucléaires soviétiques. Pour cela, il suffirait que le Gouvernement des Etats-Unis, soit unilatéralement soit par accord mutuel, mette fin à ses propres programmes d'essais nucléaires.

Moscou et Washington ont ratifié les accords sur le seuil de 1974 et 1976. On a établi dans ces documents des procédures de contrôle sismique et des inspections sur place qui pourraient bien être utilisées dans un futur mécanisme de vérification d'interdiction totale des essais nucléaires. Le dégel a donc commencé et nous lançons un appel aux Etats-Unis pour qu'ils conviennent sans délai de nouvelles limitations en ce qui concerne la puissance et le nombre des essais, ce qui serait un pas dans la voie de leur cessation complète.

M. Petrovsky (URSS)

Une fermeture complète des sites d'essais nucléaires peut être facilitée par une combinaison d'efforts bilatéraux et multilatéraux. Dans ce domaine, des actions parallèles sont non seulement souhaitables mais indispensables. C'est pourquoi l'Union soviétique attend beaucoup des travaux du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires constitué dans le cadre de la Conférence du désarmement. L'Assemblée générale pourrait lancer un appel à l'intensification des travaux du Comité spécial.

L'Union soviétique souhaite tout le succès possible à la Conférence extraordinaire des Etats parties au Traité de Moscou de 1963, qui traitera de la question de l'extension de la portée du Traité aux essais souterrains. Il est essentiel que cette rencontre ait lieu dans un climat sérieux et exempt d'affrontement et que, dès le départ, elle vise autant que possible la formulation commune de mesures concrètes mutuellement acceptables. Quant à nous, nous ferons le maximum d'efforts dans ce but et comptons bien que les autres Etats agiront de même.

La survie ou la destruction de l'humanité, qui est au coeur de la question des essais nucléaires, ne peut être laissée entre les mains des diplomates, des experts militaires ou des politiciens. Les gens et leurs représentants élus doivent avoir le dernier mot. Un référendum parlementaire mondial sur les essais nucléaires donnerait une réponse claire à cette question, que nous n'avons pas encore été en mesure de régler à la table de négociations. Nous prions instamment l'Assemblée générale d'appuyer la proposition d'un référendum parlementaire et de demander au Secrétaire général d'agir en tant que pivot à ce sujet. De plus, nous pourrions fixer le 1er décembre 1990 comme date d'échéance à la diffusion d'informations sur le référendum, et une séance plénière extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait être consacrée à l'étude de ces informations.

Des efforts globaux s'imposent également aujourd'hui pour couronner de nombreuses années de travail sur une convention relative à l'interdiction et l'élimination des armes chimiques. Nous sommes certains que les Nations Unies peuvent apporter une importante contribution à l'universalité de la future convention. Plus spécifiquement, l'Assemblée générale pourrait demander aux Etats Membres de l'ONU de faire part de leur intention de devenir parties initiales à la convention et de déclarer s'ils possèdent ou non des armes chimiques. Un vote sur une telle résolution révélerait l'identité de ceux qui entravent réellement

M. Petrovsky (URSS)

l'élimination des armes chimiques. Il serait utile de tenir une séance extraordinaire de la Première Commission pour informer les Etats qui ne participent pas aux négociations des progrès des travaux du Comité spécial des armes chimiques et pour leur donner l'occasion d'exprimer leurs vues sur les questions débattues.

Que peut-on faire de plus pour accélérer le processus de négociations à Genève? Nous appuyons la proposition sur la tenue, au cours du premier semestre de 1991, d'une réunion de la Conférence du désarmement au niveau des ministres des affaires étrangères afin de surmonter les derniers obstacles à la finalisation de la convention sur les armes chimiques.

Alors que les travaux en vue d'éliminer la menace chimique n'ont pas encore été achevés, les armes bactériologiques sont déjà bannies par la Convention de 1972, et nous devrions songer au renforcement de son régime. Cela serait facilité par la tenue, l'année prochaine, d'une troisième Conférence d'examen. L'Union soviétique croit que les principaux moyens d'améliorer l'efficacité de la Convention pourraient comprendre : l'élaboration d'un mécanisme spécial de vérification, l'adhésion universelle à la Convention, l'instauration de la confiance et une plus grande ouverture, et une réponse aux préoccupations actuelles relatives aux activités régies par la Convention.

La guerre déclenchée par l'Iraq et les menaces proférées par Bagdad de recourir aux armes les plus modernes et les plus destructrices obligent la communauté internationale à réfléchir sérieusement aux questions de transferts d'armes classiques. Comme l'expérience nous l'a enseigné, le commerce non contrôlé des armes donne vie aux fauteurs de guerre et fait de l'aventure militaire une option tentante. Il doit être compris que la stabilité dans un monde postaffrontement est impossible à maintenir sans limitation et réduction de la vente et du transfert d'armes. Notre position sur cet aspect de la promotion d'un véritable désarmement à l'échelle globale a été récemment exprimée dans une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, adressée au Secrétaire général. Réaffirmant sa volonté d'aboutir à un accord sur des restrictions quantitatives et qualitatives des ventes et des transferts d'armes, l'Union soviétique propose la création d'un registre des données approprié de l'ONU en tant que première étape dans cette direction. Cela démontrerait plus clairement de potentielles mises en oeuvre du principe de défense suffisante et ouvrirait la voie à des réductions s'agissant du mouvement international excessif d'armes en tant que priorité absolue.

M. Petrovsky (URSS)

La Conférence du désarmement ne peut ignorer les efforts accomplis pour résoudre ce problème. Nous croyons que ce forum de négociations doit traiter de toute urgence la question du commerce des armes et soumettre ses recommandations à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session.

Une action vigoureuse doit aussi être entreprise pour limiter l'usage des réalisations scientifiques et techniques à des fins militaires. Des retards en ce domaine pourraient rendre inefficaces les accords sur la limitation des armements, étant donné les nouvelles découvertes en matière de technologie des armes. La réduction des armements doit aller de pair avec les contraintes imposées à l'élaboration de systèmes d'armements de pointe. Plus tôt cet impératif sera traduit en mesures concrètes, plus nous serons certains que le processus de démilitarisation ne sera jamais inversé.

Des mesures pour freiner la course qualitative aux armements pourraient commencer par des efforts tentés pour augmenter la prévisibilité du développement de la technologie militaire. A cette fin, il pourrait être utile de songer à instituer un échange d'informations relativement à la recherche actuelle et prévue sur les armes. Parallèlement, il est nécessaire de procéder à une étude spécialisée en profondeur sur les aspects juridiques internationaux du problème, qui viserait à établir une distinction claire entre une modernisation légitime et une course qualitative aux armements. Nous proposons que les Nations Unies discutent des possibilités de créer un mécanisme international pour empêcher la prolifération des systèmes et techniques d'armements de pointe.

Des efforts collectifs simultanés s'imposent pour garantir que la science et la technologie modernes servent au renforcement de la sécurité internationale plutôt qu'à son affaiblissement, et à la promotion du développement global au moyen d'une coopération générale mutuellement enrichissante. Nous nous réjouissons de voir que le lien entre la sécurité internationale et les progrès de la science et de la technologie fait maintenant l'objet des activités de l'ONU. D'importantes discussions à ce sujet ont eu lieu en avril dernier à Sendai, au Japon, au Séminaire international des Nations Unies sur la science et la technologie. Elles ont mis en évidence les importantes possibilités que recèle la mise en oeuvre des plus récentes techniques pour résoudre plusieurs problèmes complexes de désarmement liés, entre autres, à la vérification et à la conversion. Nous espérons que ces importantes discussions, commencées à Sendai, se poursuivront, particulièrement à la présente session de l'Assemblée générale.

M. Petrovsky (URSS)

Le désarmement ne peut devenir vraiment total que s'il englobe également les armements navals. Nous sommes fermement convaincus que les principes de suffisance raisonnable et le renforcement de la stabilité, l'élimination des moyens nécessaires à une attaque surprise et à une action offensive, la vérification effective et la transparence mutuelle, dont l'efficacité a déjà été prouvée en Europe, devraient également s'appliquer aux questions navales. L'Union soviétique réitère sa proposition de convocation d'une réunion multilatérale sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient les experts militaires des grandes puissances navales et d'autres Etats intéressés, qui s'attacherait essentiellement à la définition de mesures de confiance dans le domaine naval. Le même sujet pourrait, selon nous, être au centre du débat consacré aux questions navales au sein de la Commission du désarmement.

Nous appuyons la proposition du Groupe des pays nordiques visant à mettre au point des normes de sûreté internationale pour les installations nucléaires à bord des bâtiments navals.

En adoptant, l'an dernier, une résolution sur la conversion des ressources militaires, l'Assemblée générale des Nations Unies a amorcé un dialogue sur une question qui se verra certainement accorder une attention prioritaire dans le cadre de la diplomatie internationale dans les prochaines années. Un échange très approfondi et très fructueux à propos des travaux préliminaires de la tâche de conversion des industries de défense en industries à des fins civiles a eu lieu au cours d'une conférence des Nations Unies à Moscou. Les débats ont montré, une fois de plus, qu'il fallait tirer pleinement parti du potentiel des Nations Unies en comparant les scénarios de conversion et en établissant en commun des modèles de conversion optimisée. Nous appuyons la proposition présentée hier par Mme Theorin, représentante de la Suède, suggérant que les Nations Unies entreprennent une étude sur les voies et moyens de convertir les industries de défense en industries de production écologiquement propre.

Une étude complète sur la conversion pourrait être préparée et une décision prise en vue d'inclure ce problème, ou certains de ses aspects, dans l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Dans un premier temps, les effets sociaux et économiques du désarmement pourraient être explorés. Je profite de la circonstance pour féliciter les fonctionnaires de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), ainsi que ceux qui l'appuient et les spécialistes qui participent à ses travaux, à l'occasion du dixième anniversaire de cette

M. Petrovsky (URSS)

institution. Je voudrais également informer la Commission que, pour marquer l'événement, une conférence internationale sur l'évolution des activités des Nations Unies dans le domaine du désarmement se tiendra à Moscou, au début du mois de décembre. Nous invitons tous les pays à y participer.

La prévisibilité et la transparence dans les activités militaires apparaissent comme un nouveau facteur important de stabilité et de sécurité militaire généralisée au cours de la transition future vers un équilibre des armements à des niveaux plus bas. En l'absence d'informations sur les capacités militaires et de transparence dans le domaine militaire, il serait difficile de régler les problèmes pratiques du désarmement et de consolider les nouvelles relations qui remplaceraient le système de dissuasion fondée sur la force.

L'Union soviétique s'est résolument engagée dans la voie d'une glasnost plus accentuée dans les affaires militaires. Des données sur les effectifs et les principaux types d'armements des forces armées soviétiques ont été rendues publiques et remises à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. Les chiffres relatifs aux dépenses militaires soviétiques ont été présentés à la présente session de l'Assemblée générale conformément au système international d'établissement de rapports normalisés des Nations Unies. Nous espérons que le Secrétariat mettra ces données que nous lui avons transmises vendredi à la disposition des membres de la Commission dans un proche avenir.

Afin que la transparence dans le domaine militaire devienne une norme universelle de la vie internationale, nous proposons que les mesures prises pour favoriser l'ouverture, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, prévoient la transmission volontaire à l'Organisation des données nationales annuelles sur les effectifs des armées, globalement et par armée, à savoir armée de terre, armée de mer et ainsi de suite; sur les principaux types d'armements - chars, véhicules blindés, artillerie, avions et hélicoptères de combat, grands navires de surface, y compris les véhicules amphibies et les sous-marins; sur les effectifs des troupes stationnées en dehors des territoires nationaux; et, s'agissant des Etats nucléaires, sur leurs lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux et leurs missiles basés en mer, leurs bombardiers lourds, ainsi que sur leurs missiles nucléaires tactiques basés à terre. Ces mesures devraient également inclure la communication volontaire par les Etats à l'Organisation des Nations Unies, conformément au système international d'établissement de rapports normalisés des Nations Unies, de données annuelles sur les dépenses militaires, et

M. Petrovsky (URSS)

des moyens accrus de prévoir l'évolution des forces armées des Etats Membres de l'ONU, grâce à la transparence de leurs budgets militaires.

Alors que nous concentrons toute notre énergie et notre volonté sur les tâches pratiques de l'heure, n'en n'oublions pas pour autant celles de demain. En son temps, le grand Léonard de Vinci disait que quel que puisse être l'avenir, il naissait aujourd'hui. Un désarmement mondialisé, accompagné d'une transparence généralisée, peut permettre à la communauté mondiale de recevoir, en temps utile, des avertissements sur des menaces potentielles à la sécurité et à la stabilité et, ce qui est plus important, de les neutraliser.

L'atmosphère de sérieux qui règne à la présente session et le fait que notre organisation s'attache à obtenir des résultats nous donnent de bonnes raisons d'espérer que, dans un proche avenir, la Première Commission ne s'emploiera pas uniquement à améliorer un nouveau modèle de sécurité mondiale, mais formulera également des stratégies préventives pour la survie de l'humanité et le renforcement de la paix. Aujourd'hui, tous les Etats sont invités à faire preuve de réalisme, de courage politique et de détermination.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir que de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Sous votre présidence dynamique, l'issue heureuse de la session se présente sous un jour prometteur. Pour la délégation des Pays-Bas, un certain élément de bon voisinage se présente également, puisque nous avons le privilège, chaque année, d'être assis à côté de la délégation du Royaume du Népal. Les bons voeux et les félicitations de ma délégation s'adressent également aux autres membres de la Commission.

Je saisis également cette occasion pour féliciter cordialement, au nom de ma délégation, le chef de la délégation soviétique, le Vice-Ministre Petrovsky, dont je viens d'écouter la déclaration avec beaucoup d'intérêt, pour le prix Nobel de la paix qui vient d'être décerné à M. Mikhail Gorbatchev, Président de l'Union soviétique.

Dans son intervention au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, le représentant de l'Italie a présenté avec éloquence nos vues sur l'ordre du jour de la paix et de la sécurité de cette année. C'est pourquoi je me contenterai de ne mettre en lumière que certains aspects, qui, dans la situation internationale actuelle, présentent une importance particulière pour mon gouvernement.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

La Première Commission s'est réunie cette année dans le contexte d'un grand nombre d'événements internationaux d'une portée sans précédent et qui parfois nous dépassent. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, a employé les paroles très justes qui suivent :

"nous observons, sur la scène politique, l'avènement d'une ère nouvelle en Europe, des lueurs d'espoir dans certaines régions, mais une plongée dans les ténèbres dans d'autres régions en proie à des inimitiés tenaces ou à de nouvelles vagues de haine." (A/45/L, p. 3)

Si nous devons saisir et comprendre pleinement la portée de ces nouveaux événements, et j'estime que nous devrions le faire, nos travaux à la Première Commission ne devraient pas se limiter aux affaires courantes, comme c'est l'usage à ce moment de l'année. Au contraire, nous devrions clairement examiner notre travail et répartir nos efforts de telle sorte que nos projets de résolution reflètent adéquatement un nouveau sens partagé des priorités issues de tendances contradictoires, tels que la fin de la guerre froide en Europe et au-delà, d'une part, et les dangers mortels que nous affrontons tous dans le Golfe d'autre part.

En puisant dans l'expérience et la sagesse accumulées de cet organe, je pense que nous serons capables de traduire les conséquences nombreuses et de grande portée de la nouvelle situation internationale, en un certain nombre de thèmes directeurs, dont l'urgence nous apparaît clairement. Je veux parler ici de l'angoisse profonde et très répandue que provoquent les dangers d'une prolifération continue des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Mon pays est profondément engagé à lutter vigoureusement contre ces dangers insidieux.

Il est bien évident que les négociations de Genève relatives à une interdiction complète, mondiale et effectivement vérifiable sur la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes chimiques devraient se conclure sans tarder, c'est-à-dire pendant la session de 1991 de la Conférence du désarmement. Avec tout le respect qui lui est dû, la communauté internationale dans son ensemble ne peut plus se permettre de renvoyer à plus tard la réalisation de cet objectif. Le terme "urgence" ne doit plus être une parole creuse et les dates limites ne doivent plus être évitées. Il est grand temps d'éliminer les derniers obstacles. Les Pays-Bas feront tous les efforts possibles à cette fin. La présente session de l'Assemblée générale devrait nous aider dans nos efforts communs en acceptant une

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

résolution par consensus sur cette question. Une réunion au niveau ministériel, si elle est bien organisée et reçoit un mandat convenable, pourrait être très utile pour nous pousser dans la bonne direction. Quoi qu'il en soit, il convient de conclure une convention en 1992 au plus tard.

Les institutions à créer dans le cadre de la convention devront être préparées pour l'année 1991. Vous savez tous que les Pays-Bas se félicitent chaleureusement d'accueillir sur leur sol l'Organisation du Traité des armes chimiques. En outre, les Pays-Bas estiment qu'il est essentiel, en attendant l'entrée en vigueur d'une convention sur les armes chimiques, de renforcer l'autorité du Secrétaire général des Nations Unies relative à l'enquête sur l'utilisation alléguée des armes chimiques. Je voudrais signaler à l'attention de la Commission le rapport d'experts qualifiés portant sur la question, qui a été présenté au Secrétaire général en août 1989. Quant à nous, nous avons proposé à plusieurs reprises, en cas d'utilisation alléguée d'armes chimiques, que les Etats acceptent à l'avance d'admettre dans leur territoire les experts envoyés par le Secrétaire général.

Les armes biologiques méritent aussi toute notre attention. Examinons l'avenir de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Il apparaît clairement, comme l'a montré la pratique du passé, que cette convention devrait être renforcée. En tant que première mesure, nous devrions insister pour qu'il y ait une adhésion universelle des Etats à la Convention en tant que parties à part entière, non seulement parce qu'il s'agit d'un objectif important en soi, mais aussi comme moyen de renforcer la norme morale qui proscriit l'utilisation et la possession des armes biologiques. En tant que deuxième mesure, nous devrions commencer réellement la mise en oeuvre totale et à l'échelle mondiale, des mesures existantes propres à accroître la confiance qui ont déjà été acceptées par la deuxième Conférence d'examen des parties à la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques (biologiques) en 1986. Je me rends compte que ces mesures laissent beaucoup à désirer. C'est pourquoi nous devrions songer à des façons de les améliorer pour qu'elles puissent mieux répondre à leur objectif, qui consiste à établir un climat de confiance dans le respect. Enfin, et en vue de la prochaine Conférence d'examen qui sera la troisième et aura lieu en 1991, nous pensons qu'il est nécessaire de commencer au moins à examiner activement les divers problèmes et les diverses possibilités concernant un régime de vérification pour la Convention des armes biologiques.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Le thème suivant concerne la non-prolifération nucléaire. Le Traité de non-prolifération, depuis 20 ans déjà, s'est révélé être un instrument essentiel dans la lutte contre la dissémination des armes nucléaires. Il est donc d'autant plus regrettable que malgré les très grands efforts déployés par de nombreuses parties, il ait été impossible de conclure la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération en adoptant un document final par consensus. Toutefois, ce revers ne devrait pas nous faire oublier le fait que beaucoup a été accompli avant et pendant la Conférence d'examen. Nous avons établi un certain terrain d'entente que nous ne devrions pas perdre. En envisageant l'avenir, nous voudrions empêcher que le Traité de non-prolifération soit soumis à un aspect particulier du processus de désarmement nucléaire et nous devrions au contraire concentrer nos efforts communs pour qu'il soit renforcé et couronné de succès, dans l'intérêt de notre sécurité à tous.

La question nucléaire comporte de très nombreuses facettes. Le désarmement nucléaire et les essais nucléaires sont naturellement liés à la non-prolifération nucléaire. Pourtant, leur rapport n'est pas statique. Mon gouvernement continue à croire qu'une interdiction complète des essais nucléaires est toujours valable en tant qu'objectif fondamental. Pourtant, ce n'est pas toujours une question qu'il faut aborder de façon isolée car elle fait partie du processus général de désarmement nucléaire.

Nous sommes conscients du fait que de nombreux Etats accordent la plus haute priorité à la réalisation d'une interdiction totale des essais d'armes nucléaires et nous respectons leurs convictions à cet égard. Nous sommes encouragés de voir que le niveau actuel des essais d'armes nucléaires cette année est déjà beaucoup plus faible que par le passé. Nous estimons aussi qu'il est possible de réduire encore les essais nucléaires, tant en nombre qu'en puissance, pour atteindre un niveau minimal, ainsi que l'a demandé mon ministre dans son intervention à la Conférence du désarmement le 6 février dernier. Cette tendance pourrait bien être confirmée. Les conditions nécessaires pour des réductions radicales des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique semblent favorables, avec, en vue, un accord sous l'égide de START ainsi que la perspective de START II et de pourparlers sur les forces nucléaires. Ceci affectera sans aucun doute notre approche envers les essais nucléaires. Il devrait être possible, tant du point de vue technique que du point de vue politique, de réduire les essais nucléaires au minimum. Nous espérons que les Etats-Unis et l'Union soviétique agiront en se fondant sur ce principe.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Nous sommes heureux de la décision adoptée récemment par le Sénat des Etats-Unies et le Soviet suprême de ratifier le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Nous espérons que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur de nouvelles limitations intermédiaires des essais nucléaires reprendront bientôt, conformément à l'engagement qu'ils ont pris en septembre 1987.

Ces événements créent un climat propice à la Conférence du désarmement qui, en 1991, pourrait reprendre ses travaux au titre du point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires". Des progrès pourraient être réalisés sur diverses questions de fond relatives à la vérification, à l'application, ainsi qu'à la structure et la portée d'une future interdiction des essais nucléaires. Un nouveau comité spécial pourrait examiner les divers aspects d'un système de vérification complet pour un traité d'interdiction des essais, qui comporte divers moyens complémentaires de surveillance, à savoir sismologique, écologique, aérienne; et ce en concomitance avec des mesures de coopération et, lorsque cela est approprié, des inspections sur place. Les délibérations du Comité spécial pourraient finalement ouvrir la voie aux négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Pourtant, nous ne croyons pas que la Conférence d'amendement du Traité de 1963 d'interdiction partielle des essais, prévue en janvier 1991, pourrait accélérer l'interdiction complète des essais nucléaires. Cette interdiction exigerait un travail de fond préalable considérable, notamment pour mettre en place les mécanismes de vérification nécessaires. Cela dit, la Conférence d'amendement devrait offrir une bonne occasion de procéder, dans un esprit ouvert et constructif, à un échange d'idées sur la question. Les Pays-Bas apporteront bien sûr leur contribution.

Un sujet qui nous préoccupe particulièrement est celui de la prolifération actuelle des missiles et de la technologie des missiles, qui ne peut qu'aggraver l'instabilité régionale. Avec leurs partenaires du Benelux, les Pays-Bas se sont récemment joints au Régime de contrôle de la technologie des missiles. Nous espérons que d'autres pays feront de même ou se montreront prêts d'une autre façon à faire preuve de modération dans leurs exportations de techniques précises.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

De façon plus générale, il faut d'urgence réexaminer notre politique d'exportation et de transfert d'armes. Si compliqué que cela puisse être, nous devons trouver le moyen d'élargir et d'approfondir la coopération internationale en vue d'harmoniser les politiques nationales à cet égard. Ce n'est qu'en convenant de nouveaux arrangements internationaux d'une portée considérable que nous pourrions remédier à la situation insatisfaisante que crée l'existence de tant de règlements nationaux contradictoires sur les exportations. Nous ne pourrions résoudre ce problème du jour au lendemain, mais il faut au moins commencer le processus. Compte tenu de son caractère universel, l'Organisation des Nations Unies semble bien placée pour assurer un rôle de coordination. Dans ce contexte, nous nous félicitons des suggestions opportunes que beaucoup d'autres représentants ont faites, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement obligatoire des exportations d'armes auprès des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Akashi, a évoqué cette proposition dans la déclaration encourageante qu'il a faite hier. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport des experts gouvernementaux portant sur la transparence dans les transferts d'armes classiques, qui sera présenté l'année prochaine à l'Assemblée générale.

Le dernier thème que je souhaite aborder est celui du désarmement classique régional. La question est inscrite à notre ordre du jour depuis de nombreuses années, mais aujourd'hui elle se trouve au premier plan de nos délibérations. L'expérience européenne montre qu'au moment où la menace des armes nucléaires diminue, les dangers inhérents à une guerre classique de grande envergure méritent toute notre attention de leur propre droit. L'accord sur les forces classiques le plus radical qui ait jamais été négocié sur le continent européen est aujourd'hui sur le point d'être conclu. Nous croyons que l'importance de cet accord va au-delà du contexte géopolitique dans lequel se sont tenues les négociations. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver des solutions adaptées à chaque région où sévissent des conflits politiques et militaires, les pays pourraient envisager que les résultats de fond, qui seront peut-être obtenus à Vienne, servent de base à la recherche de la paix et la sécurité dans d'autres régions du monde.

Comme le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement l'a dit : "Il faut accélérer les efforts en vue d'atteindre d'autres accords en tirant parti de la situation amenée par les événements positifs et spectaculaires intervenus en Europe." (A/C.1/45/PV.3, p. 54 et 55)

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Quant au rôle que pourraient jouer les Nations Unies à cet égard, nous sommes encouragés par les initiatives très utiles prises par le Département aux affaires de désarmement. Bien sûr, il nous incombe, en tant que représentants des Etats Membres, de suivre ces initiatives et de saisir comme il convient les occasions qui nous sont offertes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Directeur de l'Agence américaine du contrôle des armements et de désarmement, M. Robert Lehman.

M. LEHMAN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre équité et votre efficacité vous seront utiles pour diriger les discussions de la Première Commission. Nous vous souhaitons plein succès et, au nom de la délégation des Etats-Unis, vous promettons notre appui.

Il y a un an, j'ai fait remarquer en cette enceinte que :

"Pour la première fois depuis des générations, les perspectives d'une paix authentique à l'échelle mondiale semblent prometteuses." (A/C.1/44/PV.5, p. 11)

Nous ne pouvions savoir alors avec quelle rapidité les changements politiques se produiraient ni quelle en serait l'étendue dans une région du monde où il était difficile d'imaginer la rapidité avec laquelle de si nombreuses personnes trouveraient la lumière de la liberté ni avec quelle rapidité, dans d'autres régions, cette lumière serait éteinte de façon barbare.

Malgré la tragédie de la récente agression non provoquée par un Etat souverain contre un autre, nous espérons que tous que les changements politiques spectaculaires survenus ces 18 derniers mois seront le fondement d'un monde plus pacifique et plus prospère. La crise du Golfe a montré clairement que les changements positifs ne sont ni planifiés ni automatiques. Faire de notre monde un monde plus sûr dépend des efforts communs que nous ferons pour réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies. C'est là le défi commun qui se pose à nous; c'est aussi notre responsabilité commune.

M. Lehman (Etats-Unis)

Aujourd'hui, voici mon message : les pays peuvent avoir des intérêts différents; ils ont certainement des opinions différentes sur de nombreuses questions. Les gouvernements et les peuples de tous les pays partagent cependant la responsabilité d'édifier un avenir meilleur et plus sûr. Et dans les importants travaux de cette commission, nous devons tous partager la responsabilité de veiller à ce que les progrès se poursuivent dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement, dans un monde dont la marque devrait être la coopération plutôt que le conflit.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, un plus grand nombre de pays doivent agir. Dans le domaine de la limitation des armements comme dans d'autres, les impératifs de notre monde de changements rapides exigent que l'on s'adapte. Chacun de nous doit contribuer à façonner une approche novatrice et plus vaste de la limitation des armements après la guerre froide. La limitation des armements, après tout, n'est pas la responsabilité ni le souci exclusifs des Etats-Unis et de l'Union soviétique, des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou du Pacte de Varsovie. L'Europe non plus, où de grands progrès ont été réalisés, ne peut pas être la seule région où l'on procède à la limitation des armements. Nous devons tous accepter la responsabilité de faire en sorte que la limitation des armements soit un facteur essentiel de l'accroissement de la sécurité, du renforcement de la stabilité et de la transformation des relations, qui doivent passer de l'affrontement à la coopération dans toutes les régions du monde.

Les pays représentés ici doivent s'élever au-dessus de la polémique selon laquelle la limitation des armements ne devrait s'appliquer qu'aux armements de certaines autres régions ou de certains autres pays, mais pas aux leurs. Nous devons dépasser ce stade où on caresse l'illusion que, tant que les objectifs distants de désarmement global n'auront pas été réalisés, nous n'avons pas besoin de faire quoi que ce soit dans nos régions immédiates.

Les Etats-Unis sont convaincus que la prise de mesures pratiques de limitation des armements doit constituer un aspect essentiel des dispositions de sécurité qui se font actuellement jour, aussi bien en Europe qu'ailleurs dans le monde. Dans le monde des années 90, les plus grands dangers qui nous menacent sont toujours l'instabilité régionale, les soulèvements imprévus et le risque de conflits découlant d'un mauvais calcul et d'une mauvaise perception, ou même d'une agression préméditée. Tous les conflits de ce genre pourraient être dangereusement exacerbés

M. Lehman (Etats-Unis)

par suite de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et des missiles. Une limitation efficace des armements peut contribuer à réduire ces dangers. Cependant, pour que la limitation des armements joue son rôle, nous devons tous jouer le nôtre.

Si l'on veut assumer nos responsabilités en matière de limitation des armements, il faut que chacun d'entre nous envisage sérieusement l'adoption de mesures précises pour empêcher le déclenchement de conflits et résoudre les différends de façon pacifique. Cela implique l'adoption de positions constructives et réalistes dans toutes les instances. Cela implique la condamnation et le redressement, et non l'approbation et le pardon, de la violation des accords. Cela implique l'application des mêmes normes élevées à tous les pays.

Les Etats-Unis continuent de jouer leur rôle, et nous sommes heureux que cette occasion nous soit donnée d'examiner les progrès récents et de faire part de nos points de vue sur toute la gamme des questions relatives à la limitation des armements et à la sécurité qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Nous serons francs, et nous espérons que les autres seront tout aussi honnêtes.

Les Etats-Unis sont encouragés par les réalisations récentes en matière de limitation des armements et par les perspectives de réalisations futures. Nous sommes prêts à poursuivre énergiquement ce travail, ici, à la Première Commission, et ailleurs, pour promouvoir la sécurité et la stabilité internationales et régionales et pour réaliser des progrès réels.

Je voudrais résumer brièvement la position des Etats-Unis sur la situation mondiale actuelle.

Sur le plan bilatéral, les Etats-Unis et l'Union soviétique réduisent effectivement leurs armes nucléaires. Nous appliquons actuellement le Traité de 1987 relatif à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - en détruisant les missiles nucléaires à portée intermédiaire. Les Etats-Unis ont achevé de détruire tous leurs systèmes d'armes nucléaires intermédiaires à plus courte portée - les Pershing I-A - et sont en train de détruire leurs systèmes d'armes nucléaires intermédiaires à plus longue portée - les Pershing II - et les missiles de croisière lancés à partir du sol. Le Traité FNI contient les dispositions de vérification les plus complètes jamais encore incluses dans un accord de limitation d'armements, y compris des inspections sur place et d'autres mesures de coopération. Ce régime de vérification fonctionne bien.

M. Lehman (Etats-Unis)

L'application du Traité FNI, qui élimine toute une classe de missiles américains et soviétiques dans le monde entier, témoigne de l'attachement des Etats-Unis à des mesures pratiques et efficaces pour restreindre les stocks d'armes nucléaires et réduire ou éliminer les éléments les plus déstabilisateurs des arsenaux nucléaires existants. Le Traité FNI est également une mesure importante qui atteste de l'attachement des Etats-Unis et de l'Union soviétique à la réalisation des objectifs de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

Je suis heureux d'autre part d'indiquer que, lors de leur réunion au sommet en juin à Washington, les Présidents Bush et Gorbatchev ont signé deux importants protocoles sur la vérification, relatifs au Traité sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil et au Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Ces protocoles mettent en jeu des techniques complexes indispensables pour assurer une vérification efficace des Traités, y compris le mesurage direct, sur place, de la puissance d'explosion.

Fort de ces protocoles, le Sénat des Etats-Unis a, le mois dernier, rendu sa décision et consenti à ratifier le Traité sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques par un vote de 98 voix contre zéro. C'est là une réalisation importante.

A mesure que nous mettrons en pratique les nouveaux protocoles sur la vérification, les Etats-Unis seraient disposés à envisager de tenir des négociations sur d'autres restrictions éventuelles d'essais nucléaires, qui seraient raisonnables du point de vue de la sécurité nationale, contribueraient à la stabilité et donneraient néanmoins la certitude d'une dissuasion fiable, sûre et efficace.

Le Président est fermement attaché à un processus progressif et à une interdiction globale des essais, qui restent l'objectif à long terme des Etats-Unis. Nous sommes convaincus toutefois que, tant que les Etats-Unis devront compter sur les armes nucléaires comme moyen de dissuasion, ils devront également avoir un programme d'essais raisonnable. Les Etats-Unis doivent procéder à des essais d'armes nucléaires pour être certains de répondre aux normes les plus élevées de sécurité, de sûreté et de fiabilité. Agir autrement ferait naître l'incertitude au sujet de nos stocks et nous empêcherait de procéder à des améliorations en matière de sécurité, de sûreté et de survie. Cela éroderait la stabilité, au lieu de la renforcer.

M. Lehman (Etats-Unis)

La stabilité sera renforcée non seulement par le maintien de moyens de dissuasion sûrs et fiables, mais par les progrès que nous ferons dans la réduction continue de nos arsenaux nucléaires offensifs stratégiques de façon que le monde devienne plus sûr. Le traité sur la réduction des armes stratégiques en cours de négociation aura des conséquences sans précédent en matière de réductions effectivement vérifiables, particulièrement dans le cas des systèmes les plus menaçants. Le traité sur la réduction des armements stratégiques représentera également une étape importante vers une plus grande stabilisation des structures des forces.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ne cesseront pas pour autant de négocier sur les armes stratégiques après la conclusion du traité sur la réduction des armements stratégiques; nous avons déjà convenu, en principe, de poursuivre de nouvelles négociations sur les armes stratégiques offensives et sur le rapport entre les systèmes stratégiques offensifs et défensifs. Pour reprendre les termes de la déclaration faite par les Présidents Bush et Gorbatchev au Sommet de Washington, les objectifs des futures négociations sur les armes stratégiques offensives seront

"de réduire davantage le risque de voir éclater une guerre, en particulier une guerre nucléaire, et d'assurer la stabilité stratégique, la transparence et la prévisibilité par de nouvelles réductions stabilisatrices des arsenaux stratégiques des deux pays."

D'autre part, les deux parties sont convenues de poursuivre "sans retard" les pourparlers sur la défense et l'espace pour débattre du rapport entre les armes défensives et offensives et pour parvenir à un accord établissant une relation appropriée entre les armes stratégiques défensives et offensives, compte tenu des réductions stabilisatrices opérées dans les forces stratégiques offensives et de la mise au point de nouvelles techniques. Dans les pourparlers sur la défense et l'espace, nous continuerons d'exprimer à l'Union soviétique notre désir de voir réaliser un équilibre plus stabilisateur dans la coopération.

M. Lehman (Etats-Unis)

Enfin, en ce qui concerne les efforts bilatéraux de limitation des armements des Etats-Unis et de l'Union soviétique, je rappellerai les observations faites il y a deux semaines par le Président Bush à l'Assemblée à propos de l'Accord soviéto-américain conclu en juin en vue de la destruction des stocks d'armes chimiques - défi énoncé par le Président il y a un an. Nos collègues soviétiques et nous-mêmes nous sommes attaqué hardiment à ce défi. Le nouvel Accord bilatéral soviéto-américain sur les armes chimiques prévoit non seulement la destruction de dizaines de milliers de tonnes d'armes chimiques mais aussi la cessation de la production de ces armes ainsi qu'une coopération dans la mise au point de procédés de destruction écologiquement sûrs.

L'Accord complète l'échange, en décembre dernier, de données relatives aux armes chimiques entre Moscou et Washington, échange autorisé par le mémorandum d'accord approuvé à la réunion tenue au Wyoming. Aux termes de ce mémorandum, nous avons également procédé à une série de visites réciproques très utiles sur des sites d'armes chimiques situés en Union soviétique et aux Etats-Unis. Tant l'échange de données que les visites nous ont permis de mieux comprendre nos programmes respectifs et d'accélérer ainsi les négociations.

Malgré l'évolution très positive résultant de ces accords bilatéraux, nos homologues soviétiques et nous-mêmes reconnaissons parfaitement que des accords bilatéraux ne sauraient remplacer une convention multilatérale qui débarrasse le monde de l'horreur des armes chimiques. Ces accords bilatéraux prouvent nettement que nous sommes décidés à éliminer ce terrible fléau. Ce dont on est moins sûr, c'est que tout le monde soit aussi décidé que nous. Nos accords bilatéraux prouvent également que nous nous efforçons sincèrement de nous attaquer au problème. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure ceux qui menacent d'employer des armes chimiques contre la population du Moyen-Orient et les forces de tous les pays qui participent à l'application des sanctions des Nations Unies dans le golfe Persique, sont réellement décidés à lui trouver une solution.

Le travail extrêmement important réalisé par la Conférence du désarmement dans le cadre des négociations sur l'interdiction globale des armes chimiques - interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de ces armes - soulève clairement la question de savoir dans quelle mesure chacun de nous assumera ses responsabilités. Les questions relatives aux armes chimiques

M. Lehman (Etats-Unis)

sont toutes en discussion, y compris les questions particulièrement difficiles de l'inspection par mise en demeure, de l'universalité, de l'assistance et des sanctions. Il est certain que des divergences subsistent et qu'il sera extrêmement difficile de mener les négociations à bien. Toutefois, moyennant la volonté sincère de chacun de parvenir à une interdiction globale des armes chimiques, il devrait être possible de venir à bout des divergences et de trouver des compromis qui permettent en fin de compte la mise en place d'une interdiction globale des armes chimiques à l'avantage de tous. Je ne saurais mieux faire que de rappeler la recommandation faite par le Président Bush à l'Assemblée générale il y a quelques semaines, lorsqu'il a déclaré qu'en tant que communauté mondiale, nous devrions agir non seulement pour prévenir l'utilisation d'armes inhumaines telles que l'ypérite et les gaz innervants, mais pour éliminer complètement cette catégorie d'armes.

Je voudrais évoquer deux autres importantes instances multilatérales de limitation des armements, qui contribueront toutes deux de façon importante à l'instauration d'un nouvel ordre de l'après-guerre froide en Europe. Au cours de l'année écoulée, l'Europe a suivi une route marquée de jalons véritablement historiques : l'effondrement du mur de Berlin, symbolisant le commencement de la fin de la division de l'Europe; le sommet de Londres, marquant la vision des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de la forme initiale de l'Europe future; et l'accord "deux plus quatre", qui a mis fin à la division de l'après-guerre qui caractérisait l'Europe telle que nous la connaissions. Ce ne sont là que quelques-uns des événements qui ont tenu le monde en haleine.

Il semble maintenant plus que certain que, s'inspirant de ces événements remarquables, les négociateurs de Vienne réaliseront en bien moins de deux ans ce qui n'a cessé de nous échapper pendant plus de 15 ans dans les négociations sur des réductions mutuellement équilibrées des forces : un traité de réduction des forces classiques en Europe.

Les changements considérables intervenus en Europe de l'Est n'ont modifié en rien l'importance d'un traité de réduction des forces classiques des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Traité de Varsovie à des niveaux égaux et exigeant l'élimination et la destruction vérifiée des excédents d'armes. Seul un traité de ce type peut fournir l'assurance vérifiée que les

M. Lehman (Etats-Unis)

menaces d'une attaque surprise ou d'inégalités déstabilisatrices sont éliminées à tout jamais. Seul un traité de ce type peut consacrer des engagements contraignants assurant que les tendances actuelles à davantage de stabilité se maintiendront fermement.

A leurs réunions de Washington et d'Helsinki, cet été, les Présidents Bush et Gorbatchev ont souligné l'importance qu'il y avait à parvenir cette année à un accord sur les forces classiques en Europe. Nous espérons que cet accord pourra être complété et signé lors du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui doit se tenir à Paris le mois prochain.

Notre responsabilité va cependant beaucoup plus loin. A leur sommet de Londres, les membres de l'OTAN se sont engagés à entreprendre immédiatement des négociations de suivi, avec les mêmes membres et le même mandat, en vue de traiter de la question des effectifs militaires et peut-être même d'autres questions. Les Etats-Unis ont également déclaré qu'ils étaient disposés à entamer des négociations avec l'Union soviétique sur les forces nucléaires à courte portée une fois qu'un traité sur les forces classiques en Europe aura été signé.

Les Etats-Unis et leurs alliés atlantiques poursuivent en outre activement des négociations à Vienne sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, négociations entreprises avec les 34 Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ces entretiens ont déjà donné lieu à un séminaire sans précédent sur la doctrine militaire, qui a rassemblé les principaux chefs militaires de l'OTAN, du Traité de Varsovie et d'autres Etats non alignés à la même table au début de cette année.

Nous espérons également qu'en élaborant un accord sur des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité on fera place à une autre mesure radicale, à savoir la création d'un mécanisme destiné à l'examen d'activités exceptionnelles de caractère militaire. En vertu d'une telle mesure, tout Etat appartenant à la CSCE aura le droit de demander à tout autre Etat de répondre de façon satisfaisante aux questions qu'il pourrait être amené à lui poser au sujet d'activités suspectes, imprévues et hors du champ habituel. Pareille mesure constituerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs de transparence et de franchise en matière militaire - mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et conditions essentielles à l'instauration de la confiance et de la stabilité.

M. Lehman (Etats-Unis)

Le contraste frappant entre les images de troupes quittant l'Europe, d'une part, et celles de troupes se déployant dans la péninsule Arabique, de l'autre, montre clairement que bien que l'on ait fait beaucoup de chemin en Europe, dans d'autres régions, on vient à peine de s'engager sur la voie d'une paix réelle. L'agression préméditée de l'Iraq contre le Koweït, par exemple, de même que les missiles perfectionnés, les armes chimiques et la technique nucléaire iraqiens font qu'il est impossible de méconnaître la nécessité d'un arrêt de la prolifération de telles capacités. La prolifération de pareilles menaces n'est pas du tout une question de "nantis contre démunis", comme on l'entend dire parfois. La prolifération est au contraire une menace pour chacun d'entre nous : c'est une menace à la stabilité et à la paix.

Je voudrais maintenant brosser un tableau plus complet de la question de la non-prolifération nucléaire. Nous nous félicitons du succès de la Conférence de 1990 des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération. La Conférence a procédé à un examen minutieux de l'application du Traité au cours des cinq dernières années. La grande majorité des parties à la Conférence d'examen ont reconnu la contribution importante du Traité de non-prolifération à la paix et à la sécurité internationales. Elles ont réaffirmé leur attachement au Traité et déclaré appuyer ses objectifs.

Dans leurs observations au cours des séances plénières de la Conférence, nombre de parties à la Conférence se sont prononcées en faveur d'une prorogation du Traité en 1995 et rejeté les conditions posées à une telle prorogation. Pour notre part, nous ferons en sorte d'obtenir une prorogation indéfinie du Traité en 1995.

M. Lehman (Etats-Unis)

Des progrès ont été faits et l'on est parvenu à un accord général sur quelques questions très importantes, y compris l'expression en termes pressants de la nécessité de garanties complètes comme condition à une fourniture nucléaire importante; des contrôles plus serrés sur les exportations de technologie nucléaire; et la nécessité d'un respect scrupuleux des obligations du Traité.

La Conférence a également réaffirmé le rôle du Traité dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; elle a reconnu l'importance des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ce domaine, et a affirmé que les garanties de l'AIEA donnent l'assurance que les Etats se conforment à leurs obligations et incitent d'autres Etats à faire preuve du même respect.

En fait, un accord général a été réalisé sur la plupart des questions traitées à la Conférence, un résultat remarquable étant donné la grande importance et la complexité de ces questions. En résumé, beaucoup de travail positif a été accompli à la Conférence d'examen.

Les peuples du monde reconnaissent que le monde est beaucoup moins dangereux, plus sûr et plus stable avec le Traité de non-prolifération que sans lui. Nous ne pouvons qu'être étonnés que certains Etats aient essayé de lier l'avenir du Traité sur la non-prolifération à la question tout à fait différente de l'interdiction complète des essais. Les Etats-Unis ne sont pas favorables non plus à l'approche de ces mêmes Etats qui vise à modifier le Traité d'interdiction partielle et à en faire un accord d'interdiction complète des essais. Suivre une telle tactique revient, à notre avis, à ignorer les progrès réels qui ont été faits sur toute une gamme de questions relatives au contrôle des armements nucléaires, et à détourner l'attention d'une série d'autres questions importantes de contrôle des armements. On risque ainsi de nuire au Traité de non-prolifération et d'enlever leur sens à ses objectifs.

Parmi les questions soulevées lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, l'une était que les Etats dotés d'armes nucléaires garantissent aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui se sont engagés à ne pas acquérir ou posséder de telles armes - par exemple en adhérant au Traité sur la non-prolifération - qu'ils n'utiliseront pas et ne menaceront d'utiliser ces armes contre eux.

Je saisis cette occasion pour présenter encore une fois la politique des Etats-Unis sur cette question :

M. Lehman (Etats-Unis)

Les Etats-Unis n'utiliseront pas d'armes nucléaires contre aucun Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération ou ayant contracté tout autre engagement international comparable l'obligeant à ne pas acquérir de dispositifs nucléaires explosifs, sauf dans le cas d'une attaque contre les Etats-Unis, leurs territoires ou forces armées, ou leurs alliés, par ledit Etat allié à un Etat doté d'armes nucléaires ou associé avec un Etat doté d'armes nucléaires pour mener ou appuyer l'attaque.

Nous nous en sommes tenus à cette politique, mais, conformément à notre position bien connue, nous restons disposés à considérer le point de vue des autres.

Même si des progrès considérables continuent dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires, dans les négociations sur les forces armées classiques en Europe, dans le renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération et à la Conférence du désarmement, des différends et des tensions de longue date continuent de menacer la paix dans certaines régions du monde.

Le conflit actuel dans le Moyen-Orient et l'agression non provoquée de l'Iraq accentuent la nécessité urgente d'élaborer et d'appliquer des mesures significatives pour réglementer les activités militaires, encourager un dialogue productif et des arrangements de coopération pour la sécurité régionale, limiter la multiplication des arsenaux, et promouvoir la solution pacifique des conflits.

L'étendue de la capacité des armes nucléaires, chimiques et biologiques et des missiles porteurs fait peser une grave menace sur la sécurité internationale. Ces nouveaux défis exigent des réponses sérieuses.

Alors que des négociations se poursuivent à Genève en vue d'une interdiction complète des armes chimiques, nous devons assurer que nous ne contribuerons pas par inadvertance à la prolifération de ces armes avant que la convention ne soit en vigueur et ne reçoive une adhésion universelle.

Il y a cependant un autre domaine dans lequel la communauté mondiale doit redoubler d'efforts, c'est celui des armes biologiques. Le traité interdisant ces armes est en vigueur depuis plusieurs années. Comme la date de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de l'année prochaine approche, nous devons encourager tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à échanger les données prévues dans la Déclaration finale de la Conférence de 1986 de façon à permettre de réduire les possibilités d'ambiguïtés, de doutes ou de soupçons. Cela renforcera l'autorité de la Convention et accroîtra notre confiance.

M. Lehman (Etats-Unis)

Enfin, la multiplication des missiles menace toutes les régions du monde. En 1987, sept pays ont annoncé une politique commune pour limiter la dissémination de missiles capables de lancer des armes nucléaires. Le régime de contrôle de la technologie des missiles a désormais 12 membres, et d'autres devraient s'y joindre sous peu. Nous demandons instamment à tous les Etats d'adhérer aux directives du régime de contrôle de la technologie des missiles dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Les Etats-Unis sont disposés à contribuer à la promotion du contrôle des armements de la façon jugée la plus appropriée. Nous avons accumulé beaucoup d'expérience en la matière. Il n'y a pas de solution universelle aux problèmes complexes de sécurité que pose le contrôle des armements. Tout accord doit être adapté à l'histoire et aux circonstances propres à chaque région. Néanmoins, les Etats-Unis sont convaincus qu'un contrôle des armements réaliste et pratique peut contribuer à favoriser la stabilité, et nous ne pouvons nous permettre le luxe de l'ignorer.

L'Organisation des Nations Unies - la Première Commission en particulier - ont un rôle majeur et des responsabilités importantes dans l'avancement du progrès dans le domaine du contrôle des armements. Nous devons nous fonder sur les résultats remarquables obtenus récemment par l'ONU en résistant à l'agression et en jouant un rôle positif et efficace dans la recherche d'une solution au conflit. La ferme réaction collective du Conseil de sécurité face à l'attaque de l'Iraq contre le Koweït est de bon augure pour un nouveau climat et le rajeunissement du rôle des Nations Unies. J'ai entendu un commentateur dire à la radio récemment que finalement l'ONU avait commencé à fonctionner comme l'avaient conçue ses créateurs à l'origine. C'est aller trop loin, je pense que l'ONU a connu de bons moments en 45 années d'histoire. Elle a également eu ses insuffisances, mais, trop souvent, la rhétorique a remplacé la responsabilité. La fermeté dans ses objectifs dont l'ONU a fait preuve ces dernières semaines permet aux Etats-Unis d'espérer que ces jours-là sont passés.

La Première Commission doit aborder ses travaux avec le même sérieux. Trop souvent dans le passé, les délibérations ici ont été marquées par une absence de réalisme et des appels inconsidérés à la poursuite d'objectifs vagues et dépourvus de sens dans le monde contemporain. Notre obligation d'assurer un meilleur avenir ne nous permet pas le luxe d'ignorer les réalités actuelles. Dans nos travaux à la Première Commission, notre délégation considérera également chaque projet de résolution avec réalisme et sérieux, pesant soigneusement leur bien-fondé.

M. Lehman (Etats-Unis)

Nous devons à l'évidence rationaliser les travaux de la Première Commission. Chaque pays a le droit de présenter des projets de résolution qui correspondent à son opinion, et les pays doivent utiliser la Première Commission comme un moyen d'exprimer leurs vues. Mais utiliser ne signifie pas abuser. Nos résolutions doivent être mieux adaptées, plus réalistes et répondre à des problèmes véritables. Notre temps doit être utilisé de façon plus efficace. Nos efforts doivent devenir plus réfléchis et tenir compte des réalités du monde contemporain.

La délégation des Etats-Unis est disposée à travailler avec chacun pour faire avancer le processus de rationalisation qui a déjà commencé. Nous avons été encouragés dans nos discussions préliminaires à cet égard, et nous espérons que tous les Etats se joindront à nous dans la poursuite de cet objectif.

En voyant l'ordre du jour ambitieux de la Première Commission aujourd'hui, je suis pleinement conscient du nouveau climat que les changements intervenus dans le monde ont créé et des nouvelles possibilités qu'ils offrent à cet organe. Tous ici doivent exécuter la promesse de coopération et de compréhension offerte par la perspective de la fin de la guerre froide et faire en sorte que la nouvelle atmosphère nous aide à relever le défi de l'avenir. Nous ne pouvons pas nous permettre de baisser la garde devant la prolifération des armes de destruction massive et le potentiel d'instabilité régionale ou ignorer les actions de certains Etats, telles que l'invasion illégale et brutale du Koweït par l'Iraq.

M. Lehman (Etats-Unis)

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que, pour leur part, les Etats-Unis feront ce qu'ils peuvent pour empêcher l'agression. Les Etats-Unis apprécient la réaction efficace de pratiquement toute la communauté internationale, telle qu'elle s'est exprimée notamment dans les activités des Nations Unies lors de la crise actuelle du Golfe. Cependant, notre travail ne consiste pas seulement à arrêter l'agresseur. Notre travail est de faire en sorte qu'il soit impossible à un agresseur de menacer la paix et la prospérité. Un contrôle efficace des armements est un élément essentiel d'un tel ordre.

A la fin de la présente session, au moment où chaque délégation évaluera l'importance des projets de résolution adoptés, nous devons admettre une fois encore qu'il est plus important d'agir que de parler. Pour que les délibérations de la Première Commission aient un sens en ce qui concerne les questions essentielles du désarmement et du contrôle des armements, toutes les nations intéressées doivent s'efforcer de parvenir à des accords fondés sur des approches réalistes et, ayant trouvé ces accords, d'y donner suite par des actes. Nous ne pouvons en faire moins pour nous acquitter de nos responsabilités.

Le moment est venu pour que davantage de nations dans plus de régions édifient un meilleur avenir au moyen de mesures concrètes pour parvenir à la stabilité régionale et au contrôle des armements. Pour notre part, je puis assurer la Commission que les Etats-Unis utiliseront les travaux que nous accomplissons ici afin de promouvoir davantage la sécurité régionale et internationale.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous adresser les félicitations les plus sincères de la délégation autrichienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission pendant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection est non seulement un hommage rendu à votre expérience personnelle et à vos compétences en matière de désarmement, mais aussi un compliment à votre pays, le Népal, qui s'est toujours engagé dans la noble tâche du désarmement. Dans ce contexte, je tiens à rappeler la réunion régionale extrêmement fructueuse portant sur les mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité en Asie, organisée en collaboration avec le Département des affaires du désarmement, le Centre régional pour la paix et le désarmement et le Gouvernement du Népal, qui s'est tenue à Katmandou en janvier de cette année.

M. Hohenfellner (Autriche)

Je voudrais également assurer les autres membres du bureau de la Commission du plein appui et de toute la coopération de la délégation autrichienne.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a été témoin d'énormes changements, de changements fondamentaux en fait, sur la scène internationale, de changements que nous n'aurions même pu imaginer et encore moins prévoir il y a à peine un an. Ces changements ont eu une portée particulièrement grande sur le continent européen. L'aboutissement de ce processus a sans nul doute été l'unification de l'Allemagne, qui s'est réalisée il y a près de deux semaines. Dans ce contexte, je souhaite de tout coeur la plus cordiale bienvenue parmi nous à la délégation de l'Allemagne. L'Autriche, qui est située exactement sur l'ancienne ligne de division qui traversait le coeur de l'Europe, estime que l'unification de l'Allemagne, de même que les changements qui ont eu lieu dans les pays qui nous sont voisins, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ainsi qu'en Pologne, pays avec lequel l'Autriche a d'étroits liens historiques et culturels, vont ouvrir la voie à des changements profonds et positifs en matière de sécurité de l'Europe.

Le système d'affrontement se transforme, de manière irréversible et dans l'intérêt de tous, en un nouveau concept de confiance et d'étroite coopération. Il est vrai qu'il n'existe pas encore de nouvelles structures bien nettes en ce qui concerne la sécurité de l'Europe. De nombreuses initiatives et idées ont été présentées et sont discutées pour le moment. Elles signalent la bonne direction. Ainsi, nous sommes fortement persuadés que le climat politique qui s'est amélioré se transformera bientôt en un système global qui tiendra compte des intérêts de tous les participants en matière de sécurité, car la sécurité en Europe est indivisible.

Je voudrais maintenant souligner brièvement le fait que la communauté internationale devrait bénéficier de façon décisive des nouvelles possibilités et des occasions imprévues qui résultent de la disparition du conflit entre l'Est et l'Ouest. Dans toute la mesure du possible, nous devrions nous débarrasser des vieilles questions qui prêtaient à affrontement et portent les marques de tensions entre l'Est et l'Ouest. Nous devrions concentrer notre attention sur les questions prometteuses, sur les points orientés vers l'avenir et présentant de bonnes perspectives. Si les progrès en matière de désarmement sont évidents, il n'en reste pas moins beaucoup à faire à l'avenir, notamment dans le domaine multilatéral où toutes les nations, grandes et petites, peuvent apporter leur contribution.

M. Hohenfellner (Autriche)

Il est temps maintenant d'aller de l'avant. Nous devons utiliser les possibilités existantes pour réaliser des progrès dans les divers secteurs du désarmement.

Dans ce contexte, je tiens à dire combien nous sommes satisfaits que le Comité du prix Nobel ait décerné cette année le prix de la paix 1990 au Président Gorbatchev pour son engagement de longue date en faveur de la paix et du désarmement. Ma délégation voudrait adresser ses félicitations les plus sincères à la délégation de l'URSS.

Bien que nous soyons satisfaits des changements qui se sont produits sur le continent européen, nous ne devons pas perdre de vue les situations qui prévalent dans diverses autres parties du globe. Tous les conflits régionaux ne sauraient être vus dans un contexte Est-Ouest, loin de là. L'ancien antagonisme entre l'Est et l'Ouest n'a pas toujours été à l'origine des situations qui ont surgi en Afrique, en Asie et en Amérique latine; il n'en a parfois même pas été l'un des éléments. Il ne faudrait pas croire qu'avec la fin de l'affrontement Est-Ouest toutes les grandes crises du monde seront automatiquement résolues. Les causes sous-jacentes de la plupart des conflits régionaux sont très différentes de celles qui motivaient les anciennes tensions entre l'Est et l'Ouest. L'invasion du Koweït, son occupation et son annexion illégale par l'Iraq ont nettement montré que certains actes d'agression, certaines menaces contre la paix et la sécurité, exigent des solutions qui correspondent à des situations régionales respectives.

Je n'insisterai ni sur les ramifications politiques des activités de l'Iraq ni sur leur impact sur la sécurité internationale, car elles ont été condamnées à plusieurs reprises par la communauté internationale. Je m'efforcerai simplement de signaler les principaux points d'intérêt pour notre discussion relative au désarmement. Je crois que nous devrions tirer les leçons suivantes des événements qui se sont déroulés.

Premièrement, la stabilité ne peut être acquise par une lourde accumulation de forces armées et un stockage d'armes qui, au contraire, ajoutent à une insécurité et à une vulnérabilité accrues dans une région donnée. C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'établir d'autres concepts de sécurité que ceux de la dissuasion et d'un prétendu équilibre de la terreur, qui ne sont pas simplement démodés mais qui peuvent aussi avoir des résultats que personne ne souhaite.

M. Hohenfellner (Autriche)

Deuxièmement, la question des transferts d'armes doit être examinée de plus près, en tenant compte de la nécessité d'établir une distinction entre le commerce licite et le trafic illicite des armes. Bien que les manières d'examiner cette question aient été soigneusement étudiées, l'idée d'un registre international des ventes d'armes, ainsi que de leur production, nous semble très prometteuse.

Troisièmement, les aspects régionaux du désarmement méritent notre plus grande attention. La crise actuelle montre le lien étroit entre la sécurité globale et la sécurité régionale. En conséquence, des efforts de désarmement doivent être poursuivis tant au niveau global qu'au niveau régional, en tenant particulièrement compte de l'interaction entre ces deux plans. Selon nous, il sera nécessaire de trouver le moyen adéquat d'examiner les questions de désarmement, notamment les questions de désarmement régional. On ne serait certainement pas tenté d'aborder toutes les questions de désarmement régional de la même manière, par les mêmes moyens ou dans la même enceinte. On doit essayer de déterminer la spécificité de chaque région. Ce n'est qu'en tenant soigneusement compte de ces facteurs que l'on pourra trouver des solutions adéquates.

Quatrièmement, les questions de désarmement classique et de désarmement en ce qui concerne les armes de destruction massive sont étroitement liées. Il ne serait pas correct de traiter chaque question tout à fait séparément. Le désarmement classique n'est pas possible si des mesures correspondantes ne sont pas prises dans le domaine des armes de destruction massive. D'autre part, des progrès dans ce dernier domaine doivent encourager la confiance, mener à un meilleur climat international et aboutir par conséquent au désarmement classique.

M. Hohenfellner (Autriche)

Cinquièmement, quoique les menaces provenant de l'affrontement Est-Ouest appartiennent maintenant à l'histoire, nous avons encore beaucoup à faire pour réaliser un monde entièrement pacifique. Il existe encore un grand nombre de problèmes et de dangers internationaux pour la paix et la sécurité. Nous ne pouvons donc nous reposer sur nos lauriers. Au contraire, nous devons intensifier nos efforts et nous attaquer aux questions qui, au fil des ans, ont été négligées dans le débat international sur la sécurité et le désarmement.

Revenant à l'ordre du jour de la Commission, je voudrais d'abord commenter brièvement les points relatifs au désarmement nucléaire. A la lumière des effets terribles sur le monde entier qu'aurait l'utilisation des armes nucléaires, il est évident que le désarmement nucléaire doit rester en tête des priorités à l'ordre du jour du désarmement.

La communauté internationale demeure très satisfaite de la poursuite de la mise en oeuvre du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - qui se fait selon le calendrier prévu. Cependant, nous ne devons pas oublier que les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée inclus dans le Traité FNI ne représentent qu'une petite partie des arsenaux d'armes nucléaires. C'est pourquoi d'autres mesures de désarmement nucléaire doivent être arrêtées.

Nous remarquons avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les efforts de l'Union soviétique et des Etats-Unis pour réduire leurs stocks respectifs d'armes stratégiques. Le monde est encouragé par la solution progressive des questions en suspens et attend avec impatience la signature d'un traité sur la réduction des armes stratégiques dans un avenir rapproché. Nous nous réjouissons aussi de la bonne volonté manifestée au sujet d'un deuxième traité, d'une portée plus considérable, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui entraînerait d'autres réductions s'agissant des armes nucléaires stratégiques offensives. Nous espérons que les catégories d'armes nucléaires restantes qui ne sont pas visées par le régime des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START), comme les bombes nucléaires aéroportées ou les missiles de croisière lancés à partir de la mer, seront couvertes par le deuxième traité.

L'année dernière, j'ai exprimé la conviction de la délégation autrichienne que si la sécurité était possible avec des niveaux inférieurs de missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée et avec des niveaux décroissants

M. Hohenfellner (Autriche)

d'armes stratégiques, elle devrait aussi être possible avec des niveaux inférieurs d'armes nucléaires tactiques, et, en outre, que la question d'une réduction possible de ces armes doit être étudiée, surtout à la lumière des changements intervenus en Europe. Nous sommes particulièrement heureux de la nouvelle attitude des superpuissances et de leurs alliés au sujet des armes tactiques, surtout de l'annonce d'un éventuel retrait de ces armes du sol européen. A notre avis, un niveau constamment décroissant des armes nucléaires de tous types stimulerait la confiance, écarterait les risques d'erreurs de calcul et contribuerait ainsi à une amélioration de la sécurité.

La question d'une interdiction complète des essais nucléaires sera un des points les plus intéressants à notre ordre du jour. Dans ce contexte, je rappellerai que l'Autriche a toujours préconisé l'idée d'une interdiction complète des essais, puisque seule une telle mesure pourrait constituer une garantie contre la mise au point, la fabrication ou le perfectionnement d'armes nucléaires. Une interdiction réelle des essais constituerait un outil très valable dans les efforts tentés pour parvenir à un véritable désarmement nucléaire. En 1987, mon gouvernement a lancé un appel public à l'Union soviétique et aux Etats-Unis en faveur d'un arrêt immédiat des essais nucléaires et d'un début rapide des négociations sur une interdiction complète des essais. Nous remarquons avec satisfaction que, depuis lors, les superpuissances ont mis au point les protocoles de vérification du Traité sur le seuil de 1974 et du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques de 1976.

Par ailleurs, d'autres tentatives sont faites pour aboutir à une interdiction complète des essais. Le rétablissement d'un comité spécial au sein de la Conférence du désarmement, en juillet dernier, a été un signe encourageant. Nous espérons qu'un accord interviendra bientôt dans cette instance au sujet d'un mandat de négociations. Compte tenu de l'excellent travail du Groupe d'experts en sismologie, particulièrement dans la préparation de la phase III expérimentale pour l'année prochaine, nous appuyons la création d'un lien entre ce groupe et le Comité spécial.

D'autres pays ont proposé d'amender le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 pour en faire un traité d'interdiction complète. Après la réunion préparatoire tenue plus tôt cette année, la Conférence d'amendement de ce traité aura lieu en janvier 1991. En raison de son attachement de longue date à une interdiction universelle des essais, l'Autriche y participera d'une manière souple et constructive.

M. Hohenfellner (Autriche)

Le mois dernier, la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires s'est tenue à Genève. En ce qui concerne la mise en oeuvre du Traité, nous remarquons que la plupart de ses objectifs ont été atteints dans une grande mesure. Cependant, bon nombre d'Etats demeurent non-parties au Traité. C'est très probablement en raison de sa nature discriminatoire, en ce sens qu'il ne fait de distinction entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés de ces armes, autrement dit, entre les nantis et les démunis. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ce régime vise à éviter la dissémination des armes nucléaires et donc la création ou l'aggravation de tensions. Nous constatons donc avec regret que les parties à la quatrième Conférence d'examen n'ont pu aboutir à un accord sur un document final.

Etant donné que l'Autriche considère le Traité sur la non-prolifération (TNP) comme un instrument utile, elle espère sincèrement que les obstacles pourront être surmontés bientôt et que les Etats parties au Traité trouveront, à partir des positions communes existantes, un compromis durable relativement à leur tâche pour 1995.

La conclusion la plus rapide possible, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'une convention sur la fabrication, le stockage et la destruction des armes chimiques est de la plus grande importance pour la communauté internationale.

Nous constatons avec satisfaction les progrès accomplis par le Comité spécial des armes chimiques au cours de l'année écoulée, surtout dans des domaines tels que les anciennes armes chimiques, la compétence juridique et le contrôle, la vérification et l'usage présumé des armes chimiques, et autres, ce qui rapproche davantage la convention de sa conclusion.

La discussion est maintenant axée sur les questions clefs du futur régime, qui sont évidemment très délicates et difficiles à régler. Néanmoins, nous espérons qu'un accord sur les questions en suspens sera réalisé très bientôt. Nous appuyons l'idée d'une rencontre au niveau ministériel afin de résoudre les questions politiques relatives à la convention. L'Autriche croit qu'une telle rencontre pourrait donner un nouvel élan et accélérer ainsi les négociations.

Il serait alors possible de présenter le texte final, adopté, à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Il va sans dire que la convention, une fois levée, doit obtenir l'adhésion universelle. Sa ratification par quelques pays seulement compromettrait l'objectif que veut atteindre la communauté internationale et représenterait un recul regrettable dans le processus de désarmement multilatéral.

M. Hohenfellner (Autriche)

L'Autriche a toujours été pleinement consciente de la grande importance de la future convention et, même comme non-membre de la Conférence du désarmement, a toujours tenté de coopérer de façon active et novatrice et de donner des élan constructifs aux négociations. A ce sujet, je rappellerai que le Ministre fédéral autrichien des affaires extérieures, dans sa déclaration à la Conférence du désarmement, le 6 février 1990, a officiellement présenté l'offre détaillée de l'Autriche d'accueillir à Vienne l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques proposée. Nous espérons vivement que cette offre sera jugée pertinente et prometteuse et qu'elle sera ainsi appuyée par la communauté internationale.

L'Autriche est encouragée par le succès des pourparlers bilatéraux entre les superpuissances sur les armes chimiques. En juin dernier, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont signé un accord très important sur l'arrêt de la fabrication d'armes et sur la destruction d'une grande partie de leurs arsenaux dans un avenir prévisible. Nous nous réjouissons aussi de leurs efforts pour convenir, d'ici à la fin de cette année, d'un document commun sur les modalités d'inspection et les visites mutuelles des installations de destruction. Ces efforts, ainsi que les déclarations encourageantes du Président Bush et du Ministre des affaires étrangères Chevardnadze à cette session de l'Assemblée générale, donneront certainement un élan décisif aux négociations à la Conférence du désarmement.

L'Autriche a eu l'honneur, en 1986, de présider la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Depuis lors, à la Première Commission, nous avons toujours soumis le projet de résolution pertinent sur les armes biologiques, et nous ferons de même cette année. D'intenses discussions avec des délégations concernées ont déjà été entreprises. Nous sommes attachés à un nouveau renforcement de la Convention et sommes convaincus que la troisième Conférence d'examen, qui aura lieu en 1991, doit examiner les moyens d'introduire un élément de vérification dans le régime sur les armes bactériologiques. L'échange de données pertinentes est une très importante mesure d'accroissement de la confiance. Nous demandons à tous les pays qui n'y participent pas encore de le faire à l'avenir.

En raison de l'attention que l'Autriche porte aux armes chimiques et biologiques, ma délégation précisera sa position sur ces questions à un stade ultérieur du débat.

M. Hohenfellner (Autriche)

Comme je l'ai déjà dit, la réduction des armes de destruction massive et le désarmement classique sont des questions étroitement liées. C'est pourquoi l'Autriche, comme beaucoup d'autres pays, a toujours prêté la plus haute attention à la question du désarmement classique. Nous demeurons convaincus que cette question devrait être examinée de plus près dans les diverses instances internationales, en particulier dans le cadre des Nations Unies. Si l'on se concentre sur un seul secteur du désarmement, on n'aboutira pas, à long terme, à des résultats de fond, car la tâche de réduction des armements est essentiellement une tâche globale. Nous notons avec une profonde satisfaction que la session de fond de cette année de la Commission du désarmement a pu adopter une série de principes sur le désarmement classique.

L'Autriche est honorée d'être le pays hôte des deux séries de négociations qui se déroulent à Vienne, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Les pourparlers sur les forces classiques en Europe, appelés pourparlers FCE, sont maintenant entrés dans leur phase finale avant le sommet de la CSCE. Les 22 Etats participants espèrent qu'un accord final sur des réductions décisives d'armes classiques sera conclu dans les prochaines semaines. L'accord FCE améliorerait de façon fondamentale la sécurité en Europe, puisqu'il réduirait de façon radicale les catégories d'armes classiques qui pourraient être utilisées pour des opérations offensives. Bien entendu, les réductions seront vérifiables. Dans ce contexte, nous notons avec une satisfaction toute particulière le compromis récemment réalisé lors de la rencontre entre le Secrétaire d'Etat Baker et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze. Nous sommes certains que les questions en suspens seront réglées dans les prochaines semaines. La sécurité en Europe sera encore améliorée par les mesures de désarmement unilatérales et bilatérales supplémentaires prises par divers Etats, mesures que nous accueillerons avec la plus vive satisfaction.

Nous espérons que l'accord FCE sera officiellement signé immédiatement avant le début de la conférence au sommet de Paris qui doit se réunir du 19 au 21 novembre. A ce propos, ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance aux Etats-Unis d'Amérique qui ont organisé irréprochablement la récente réunion ministérielle de la CSCE à New York dont la tâche était de préparer le sommet de Paris.

M. Hohenfellner (Autriche)

Nous nous félicitons de la volonté de tous les Etats participant aux négociations FCE de mener de nouvelles négociations sur le désarmement et la sécurité après la réunion d'Helsinki de 1992, avec tous les Etats participant à la CSCE.

Dans les négociations parallèles qui se déroulent à Vienne, les 34 nations examinent de nouvelles mesures visant à établir un climat de confiance et de sécurité. Leur tâche est d'utiliser et d'élargir la portée des résultats déjà obtenus et qui sont inscrits dans le Document de Stockholm de 1986, en vue d'élaborer et d'adopter une nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité qui se complètent mutuellement, et de réduire encore davantage le risque d'affrontement militaire en Europe. Selon l'Autriche, un accord sur ces mesures compléterait idéalement le texte sur les FCE. Nous voulons appeler tous les Etats participants à tâcher de surmonter les divergences qui existent encore pour qu'un nouveau document sur les mesures de confiance et de sécurité puisse également être adopté à la conférence de Paris.

J'aimerais ajouter que lors de la récente réunion ministérielle de New York, la question de la future institutionnalisation des processus de la CSCE a également été abordée. Grâce à l'attitude souple et coopérative des délégations, des progrès considérables ont été accomplis. Les structures de base d'un concept paneuropéen de la sécurité dans la coopération commencent à apparaître.

J'aimerais mentionner également l'organisation par l'Autriche, à Vienne en février 1991, en coopération avec le Département des affaires de désarmement, d'un séminaire sur les mesures permettant d'établir un climat de confiance et de sécurité. A cette occasion, des experts des pays de la CSCE rencontreront des experts d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Nous sommes persuadés que les discussions sur les mesures de confiance et de sécurité et leur possible application dans différentes régions seront bénéfiques et enrichissantes pour nous tous. Nous sommes persuadés que les mesures de confiance et de sécurité, sous réserve qu'elles correspondent à des conditions régionales précises, exerceront une influence positive sur la sécurité et la stabilité dans toutes les parties du monde. Laissez-moi exprimer l'espoir que le succès obtenu sur le continent européen, dans le domaine du désarmement classique, sera un stimulant pour les efforts de désarmement dans d'autres régions et sur le plan mondial.

M. Hoherfellner (Autriche)

La délégation autrichienne est particulièrement préoccupée par le problème de la militarisation de l'espace. L'Autriche a toujours soutenu tous les efforts, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous sommes déçus de constater que la Commission pertinente de la Conférence du désarmement n'a enregistré aucun progrès et nous appelons donc tous les Etats membres à faire preuve d'une attitude plus souple et à accroître leurs efforts.

L'Autriche a toujours préconisé la poursuite des efforts de désarmement aux niveaux universel, régional, sous-régional, bilatéral et unilatéral. Beaucoup de progrès ont été accomplis récemment aux niveaux bilatéral et régional, ainsi qu'unilatéralement. Ces mesures de désarmement doivent être complétées par des progrès sur le plan mondial. A notre grand regret, les résultats multilatéraux restent en retrait par rapport aux autres. J'aimerais souligner une fois de plus le rôle important des Nations Unies et de leurs divers organes et organismes intéressés dans le domaine du désarmement. Si la communauté internationale n'est pas capable d'obtenir des résultats de fond dans le cadre multilatéral, les autres mesures de désarmement resteront fragmentaires. Les efforts de désarmement doivent par conséquent se soutenir et se compléter réciproquement. Faute de résultats au niveau multilatéral du contrôle des armements, il ne sera pas possible d'obtenir - à long terme - une sécurité authentique et une paix durable.

A cet égard, nous nous réjouissons vivement de l'adoption, par consensus, au début de l'année, aux sessions de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies, d'une série de principes concernant le rôle des Nations Unies dans le désarmement. Il est très important que les Etats Membres aient pu dégager des points communs. Cependant, nous ne passerons pas sous silence le fait que, de nombreux pays, le mien compris, auraient aimé des termes plus énergiques et un document plus vigoureux sur le rôle des Nations Unies dans le désarmement.

Les travaux de la Conférence du désarmement, dans son rapport spécial avec le système des Nations Unies, sont de la plus grande importance car la Conférence du désarmement était l'unique instance de négociation multilatérale. Nous sommes déçus de constater que seul un nombre très limité de commissions de la Conférence du désarmement a été à même de produire des résultats tangibles. C'est pourquoi ma délégation espère que la Conférence du désarmement réalisera également des progrès dans les domaines où aucune avancée n'a été faite au cours des derniers mois et même des dernières années. Bien que l'Autriche ne soit pas un Etat membre de la

M. Hohenfellner (Autriche)

Conférence, elle participe activement à ses travaux. Nous poursuivrons nos efforts en vue de devenir membre de la Conférence, conformément à notre attachement fondamental au désarmement et à la sécurité internationale. A cet égard, nous souhaitons, une fois de plus, exprimer l'espoir que les difficultés qui s'opposent à l'augmentation du nombre des membres de la Conférence, déjà décidée en 1982, seront bientôt aplanies. Nous espérons également que des moyens seront trouvés pour permettre aux non-membres de contribuer de façon plus satisfaisante aux travaux de la Conférence.

Alors que la Conférence du désarmement est l'organe de négociation du mécanisme de désarmement, la Commission du désarmement en est l'instance délibérative. Au cours de la session de fond de cette année, la Commission a pu mettre au point des recommandations ou des séries de principes sur quatre des sept points de l'ordre du jour. Il s'agit d'un résultat impressionnant et nous aimerions féliciter le Président de la Commission, l'Ambassadeur Sutresna (Indonésie), et les présidents des divers groupes de travail, à propos de cet événement historique. La tâche de la prochaine session sera d'examiner seulement quatre points de l'ordre du jour d'après l'ensemble de réformes élaboré l'an dernier. L'accord sur le choix de ces quatre points n'est pas encore conclu, bien qu'il existe déjà un large terrain d'entente. Nous espérons que les questions en suspens pourront être résolues rapidement et que les consultations en cours aboutiront à des résultats acceptables dans les prochaines semaines. Je puis assurer les représentants que ma délégation participera de façon active et constructive aux entretiens pertinents.

La Première Commission elle-même est saisie de l'ensemble des questions du désarmement. Etant donné la multiplicité, la complexité et l'étendue des questions relevant du contrôle des armes, il est clair que la Première Commission doit entreprendre en permanence un examen de sa charge de travail et des méthodes qu'elle applique pour traiter des sujets. Les réformes doivent donc être une tâche à poursuivre régulièrement. Cette année, par exemple, notre ordre du jour comprend 27 questions de fond, dont plusieurs sont divisées en plus de 10 sous-questions. Le temps imparti à nos délibérations doit donc être utilisé à bon escient. Il faut nous concentrer sur les questions précises qui pourraient aboutir à des progrès sur le plan multilatéral et à des recommandations pour la Conférence du désarmement ou

M. Hohenfellner (Autriche)

pour la Commission du désarmement des Nations Unies. Le double emploi doit être évité. Néanmoins, toutes les réformes doivent être effectuées, conformément aux intérêts légitimes des Etats et groupes d'Etats; leur résultat ne devrait pas défavoriser les Etats qui pourraient juger nécessaire de traiter de certaines questions de façon plus poussée.

M. Hohenfellner (Autriche)

Ma description du mécanisme du désarmement ne serait pas complète si je ne mentionnais pas le Secrétariat des Nations Unies et son Département des affaires du désarmement. Je voudrais rendre un hommage particulier au Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, et au personnel du Département pour leur dévouement et pour les efforts inlassables qu'ils ont faits en vue de renforcer le processus de désarmement. J'aimerais aussi faire l'éloge du travail qu'ont fait les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement de Lima, de Lomé et de Katmandou car ces centres jouent un rôle extrêmement précieux dans le domaine du désarmement régional, sujet prometteur et orienté vers l'avenir que l'on devrait poursuivre plus vigoureusement. Je souhaite de même remercier les deux groupes d'experts et leurs présidents respectifs, l'Ambassadrice Theorin de la Suède et l'Ambassadeur Bild du Canada, pour les études excellentes sur les armes nucléaires qui viennent d'être achevées et sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification.

En conclusion, je voudrais une fois de plus souligner que nous sommes très satisfaits des changements profonds et des améliorations qui se sont produits sur la scène internationale. Ces événements montrent clairement que l'humanité est capable de surmonter la division, la séparation, et l'affrontement. Il est possible d'obtenir une plus grande sécurité et de prendre des mesures décisives en matière de désarmement. Nous devrions tous considérer ces récents événements comme un encouragement envers les tâches que nous devons accomplir aux Nations Unies, et notamment ici à la Première Commission. Commençons dès maintenant.

Mme MASON (Canada) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter cordialement de votre entrée en fonctions en tant que Président de la Commission. Les membres de la délégation canadienne sont persuadés que votre présence contribuera grandement au succès d'une session qui s'annonce productive. Vous pouvez compter sur l'appui total du Canada dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Nous vivons actuellement une période de grands espoirs et d'attentes sans précédent. La guerre froide est terminée. Le processus de désarmement entre les superpuissances et dans le contexte plus global des relations Est-Ouest, se poursuit à un rythme qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer il y a à peine quelques années. Des Etats dont les relations ont été pendant des décennies marquées par la méfiance et les soupçons sont maintenant engagés dans un dialogue constructif et dans des négociations susceptibles de déboucher sur une coopération mutuellement avantageuse et une plus grande sécurité pour tous les peuples grâce à un niveau d'armement considérablement moins élevé.

Mme Mason (Canada)

Je crois que la dynamique actuelle nous permet, si toutes les parties continuent à faire preuve de la volonté voulue, de profiter des négociations en cours pour semer d'autres jalons importants sur la voie du désarmement et établir un véritable climat de confiance et de coopération entre les Etats en cause.

Malheureusement, certaines difficultés ou situations continuent à faire obstacle à notre recherche d'un monde où ne pèserait plus la menace de conflits ruineux. L'agression brutale de l'Iraq contre le Koweït, Etat souverain Membre des Nations Unies, est particulièrement alarmante. En plus des conséquences tragiques de l'invasion, un mépris aussi flagrant des règles les plus fondamentales auxquelles sont assujetties les relations internationales neutralise les efforts visant à stopper l'accumulation destructive d'armements et nuit à l'établissement d'une paix juste et durable dans cette région agitée de notre planète.

D'autres situations inquiétantes font contraste avec l'évolution positive des relations Est-Ouest. Le Canada trouve particulièrement alarmante la prolifération des armes modernes et de leurs vecteurs. L'introduction d'armes chimiques, biologiques et nucléaires ainsi que d'armes conventionnelles de plus en plus sophistiquées dans certaines régions, particulièrement celles caractérisées par des tensions politiques chroniques, ne peut qu'exacerber les courses régionales aux armements et, en dernière analyse, menacer l'avenir des peuples dont ces armes devaient protéger les intérêts. De l'avis du Canada, les Etats des régions où persistent des tensions doivent avant tout s'efforcer de trouver des règlements négociés à leurs différends ainsi que des moyens de renforcer la confiance mutuelle. Une telle démarche offre aux populations touchées de véritables perspectives de sécurité. L'acquisition d'armes nouvelles et sophistiquées, par contre, ne fait que contribuer à une course aux armements coûteuse et augmenter le risque de mort et de destruction.

A cet égard, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, a souligné, dans sa déclaration à la quarante-cinquième Assemblée générale des Nations Unies, le 26 septembre dernier, l'importance pour les parties aux pourparlers sur la réduction des forces conventionnelles en Europe de prendre des mesures garantissant que les armes visées par cette entente ne contribuent pas à alimenter des conflits potentiels ailleurs dans le monde.

Mme Mason (Canada)

Nous croyons que si la Commission veut remplir son rôle unique et irremplaçable, elle devra, au cours des prochaines semaines, tenir pleinement compte des réalités, positives et négatives, dont j'ai fait état. La délégation du Canada aimerait tout particulièrement que nos délibérations tiennent compte des progrès importants réalisés actuellement dans les domaines du contrôle des armements et du désarmement. Comme il reste encore toutefois beaucoup à faire, il faudrait également encourager les Etats en cause à redoubler d'efforts en vue de prendre rapidement des mesures encore plus spectaculaires. De plus, nous devrions chercher à encourager l'examen de mesures de contrôle des armements et de désarmement dans les régions où aucun progrès important n'a encore été accompli.

J'aimerais exposer brièvement le point de vue du Canada sur l'évolution récente de certains dossiers dans le domaine des négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

Le Canada félicite les Etats-Unis et l'Union soviétique pour la persévérance qu'ils ont montrée lors des négociations du Traité START qui permettra de réduire considérablement les arsenaux d'armes nucléaires stratégiques des deux pays. La signature et l'application prochaine de ce traité permettront de franchir un grand pas dans le processus de désarmement nucléaire. Le Canada se réjouit de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à poursuivre leur démarche au-delà du Traité START I et à entreprendre des négociations sur un traité START II qui permettrait de réduire davantage l'arsenal nucléaire des superpuissances.

Mme Mason (Canada)

Pour ce qui est des essais nucléaires, le Canada constate avec satisfaction que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu des protocoles de vérification pour les Traités de 1974 et de 1976 et que ces derniers seront bientôt ratifiés. Pour plusieurs, cette mesure se faisait attendre depuis longtemps, mais nous croyons néanmoins qu'elle représente un important point de départ à partir duquel pourront être négociées d'autres restrictions des essais nucléaires. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures de mon pays s'est réjoui de la volonté commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique de procéder par étapes à toute nouvelle restriction des essais nucléaires. Il a ensuite ajouté que le Canada croyait que "cet engagement devait, sans délai, se traduire dans les faits". (A/45/PV.9, p. 28)

(L'orateur poursuit en anglais)

Les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont récemment tenu à Genève leur quatrième Conférence des parties chargée de l'examen de ce traité. En tant que partisan inconditionnel de ce traité, que nous considérons comme un instrument essentiel pour la sécurité de toute la communauté internationale, le Canada a joué un rôle actif dans cet examen et a été très satisfait des progrès accomplis, particulièrement au chapitre du contrôle complet et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Canada déplore vivement que, malgré un examen rigoureux des aspects du Traité touchant au désarmement et malgré l'accord qui régnait, on n'ait pu atteindre un consensus global sur les questions relatives à l'article VI à cause des divergences de vues au sujet de la question des essais nucléaires et ses rapports avec l'avenir du Traité sur la non-prolifération. A cet égard, j'aimerais réitérer la profonde préoccupation exprimée par le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada devant la tendance de certains Etats parties à menacer l'existence continue du Traité en cherchant à rendre sa prorogation tributaire de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme M. Clark l'a indiqué à l'Assemblée générale :

"Le Canada croit ardemment que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et un traité d'interdiction complète des essais sont tous deux beaucoup trop essentiels pour la paix et la sécurité internationales pour que l'un serve d'otage à l'autre." (A/45/PV.9, p. 28)

Mme Mason (Canada)

J'aimerais maintenant aborder la question des armes et des forces classiques. Un autre grand pas sera bientôt franchi dans ce domaine. Il s'agit de l'accord visant à réduire sensiblement le niveau actuel des forces classiques en Europe. Ayant participé activement aux négociations sur les forces classiques en Europe, le Canada se réjouit vivement de l'issue très positive de ce processus. Nous sommes impatients de passer aux autres étapes des négociations et de voir s'il est possible de réduire encore davantage les forces classiques et, à terme, de signer un second accord sur les forces classiques en Europe. Les négociations sur les forces classiques en Europe s'inscrivent dans la lignée des modalités du document de Stockholm. Elles bénéficieront en outre des nouvelles mesures qui découleront des négociations en cours à Vienne sur les forces classiques en Europe.

Le processus d'Helsinki, point de départ de tant de réalisations dans les domaines de la sécurité coopérative et des droits de l'homme, franchira une étape historique lorsque les dirigeants de l'Europe, du Canada et des Etats-Unis se réuniront le mois prochain à Paris pour déclarer la fin de la guerre froide et célébrer le début d'une nouvelle ère de coopération entre les 34 pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le Canada estime que la CSCE, grâce à sa composition unique paneuropéenne et transatlantique, peut apporter une importante contribution à la nouvelle architecture européenne. Nous aimerions donc que le sommet marque l'institutionnalisation de la CSCE, notamment en créant un secrétariat, en tenant régulièrement des consultations politiques et en fournissant aux Etats participant à la CSCE un centre pour la prévention et le règlement des conflits. Ce centre pourrait appuyer la mise en oeuvre des mesures convenues propres à accroître la confiance et la sécurité et jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits en ayant recours à d'autres mécanismes politiques, juridiques et techniques.

Le Canada estime que les autres régions du monde caractérisées par un niveau élevé d'armements ou de tensions pourraient également tirer profit des négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, ainsi que de leur mise en oeuvre. A cet égard, nous reconnaissons le rôle important que pourraient jouer les Nations Unies, comme en fait foi la récente réunion, tenue à Katmandou, sur l'importance de la confiance pour renforcer la sécurité et les mesures propres à accroître la sécurité.

Mme Mason (Canada)

En ce qui concerne les armes chimiques, les efforts ont été immenses depuis un an pour surmonter les divergences de vues et conclure un traité d'interdiction de ces armes partout sur la planète. L'accord bilatéral signé en juin par les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction des armes chimiques représente un pas important et prouve de façon encourageante que le désarmement vérifiable dans le domaine des armes chimiques est possible et est même sur le point de commencer au niveau bilatéral. Il reste néanmoins beaucoup de chemin à parcourir avant d'éliminer complètement du globe toutes les armes chimiques. Les négociations menées au sein de la Conférence du désarmement se sont heurtées cette année à des problèmes de taille qu'il nous faut surmonter. Sans vouloir minimiser la complexité des divergences qui persistent, le Canada est convaincu que la détermination de tous les Etats engagés dans les négociations peut et doit permettre de conclure, le plus tôt possible, un traité acceptable de part et d'autre.

Le Canada est impatient de participer activement à l'étude de tous les points à l'ordre du jour de la Commission. J'aimerais commenter brièvement quatre points intéressants particulièrement ma délégation.

La vérification est depuis longtemps un domaine où le Canada fait figure d'expert et de leader sur la scène multilatérale. Nous avons donc été heureux d'apprendre qu'un Canadien, M. Fred Bild, a été choisi pour présider le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Je déposerai le rapport final du Groupe plus tard cette semaine au nom de M. Bild.

De l'avis du Canada, l'étude a été une excellente occasion d'échanger des idées sur un certain nombre de propositions concernant la façon dont les Nations Unies pourraient contribuer à la vérification des accords de désarmement et de limitation des armements. Nous avons été particulièrement heureux de voir que le Groupe est parvenu à un consensus pour le rapport final, lequel contenait certaines recommandations concrètes. Comme l'a encore indiqué le très honorable Joe Clark, dans son allocution à l'Assemblée générale, le Canada envisage de soumettre à la Commission un projet de résolution sur la vérification qui jetterait les bases de mesures de suivi appropriées aux recommandations du Groupe. En particulier, la résolution demandera aux Nations Unies de prendre les mesures

Mme Mason (Canada)

jugées souhaitables suite aux recommandations du Groupe, notamment la création d'une banque de données consolidée pour les documents de recherche dans le domaine de la vérification et en vue d'un plus grand dialogue entre experts et diplomates sur les questions de vérification. C'est pourquoi nous nous félicitons des remarques que M. Akashi, Secrétaire général adjoint, a faites hier dans sa déclaration très pertinente en ce qui concerne les projets qui sont déjà en cours au sein du Département aux affaires de désarmement en ce qui concerne une banque de données.

Conjointement avec la Pologne, la délégation canadienne déposera au cours de la session un projet de résolution destiné à faire avancer les négociations de Genève sur une interdiction totale et vérifiable des armes chimiques. Ces négociations, nul ne l'ignore, traversent actuellement une étape critique, et nous espérons que l'Assemblée générale se déclarera fermement et sans équivoque en faveur de la conclusion rapide par la Conférence du désarmement d'une convention sur le désarmement et donne, comme par les années passées, son accord général à cette résolution.

Le Canada continue d'accorder de l'importance à la négociation, en temps opportun et dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement, d'un accord vérifiable sur la cessation et l'interdiction de production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes. Ma délégation déposera à nouveau un projet de résolution en ce sens.

Mme Mason (Canada)

Le Canada suivra de très près, dans les travaux de la Commission, la question d'une interdiction complète des essais nucléaires. La conclusion d'un traité efficace et vérifiable visant l'interdiction complète des essais constituant un objectif fondamental du Canada en matière de contrôle des armements, ma délégation se joindra à d'autres délégations pour coparrainer une résolution réclamant la prise de mesures susceptibles de hâter la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais.

Lorsque le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada s'est adressé à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, il a parlé de la coopération comme le nouveau réalisme et du pragmatisme comme la seule voie vers le progrès. Les semaines à venir seront l'occasion de nous imprégner de l'esprit de collaboration et de compromis qui a permis à d'autres tribunes et à d'autres instances de négociations de faire avancer considérablement le dossier du désarmement et du contrôle des armements. Le Canada croit fermement que ce forum a un rôle important et unique à jouer pour ce qui est de trouver un terrain d'entente et de guider la communauté internationale, tant dans le contexte mondial que régional, dans nos efforts collectifs pour parvenir à un véritable désarmement et affermir la sécurité de tous les peuples. Nous sommes impatients de nous pencher sur les dossiers à l'ordre du jour et de nous rapprocher des objectifs.

M. SILOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme ceux qui m'ont précédé, je tiens tout d'abord à vous exprimer mes plus cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à ce poste important. Votre élection est la reconnaissance de vos compétences exceptionnelles de diplomate et de votre profonde connaissance des Nations Unies, en particulier dans le domaine du désarmement. C'est également un hommage rendu au Népal, pays non aligné et ami, pour ses activités et son dévouement au sein des Nations Unies.

Je voudrais aussi féliciter les autres membres du bureau de leur élection.

La présente session de l'Assemblée générale se tient dans une conjoncture internationale qui a évolué, à un moment marqué par la fin de la guerre froide, où la rivalité et la tension entre les superpuissances et leurs alliés ont fait place à une coopération et à un dialogue toujours plus approfondis dans tous les domaines et sur toutes les questions relatives aux relations internationales.

M. Silovic (Yougoslavie)

Le rapprochement et la coopération qui en a résulté entre les deux superpuissances sont un signe révélateur que la concurrence qui existait entre elles appartient maintenant au passé. C'était sur cette concurrence, lourde du risque constant d'une escalade conduisant à un conflit entre l'Est et l'Ouest, que se fondait tout le système des relations internationales depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

L'évolution des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a eu une incidence positive dans le monde entier, qui se manifeste principalement par le déclenchement d'un processus de règlement pacifique des crises dans de nombreuses régions du monde. Ces nouvelles relations entre les superpuissances et le nouvel esprit qui règne aux Nations Unies, particulièrement au Conseil de sécurité, expliquent l'action collective sans précédent qui a été entreprise en ce qui concerne la situation extrêmement dangereuse créée dans le Golfe par suite de l'agression de l'Iraq contre le Koweït, et le dernier consensus, même s'il a été difficile à atteindre, sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.

L'année dernière ne restera pas seulement dans nos mémoires à cause des nouvelles relations qui se sont établies entre l'Union soviétique et les Etats-Unis : les événements survenus en Europe ont également laissé leur empreinte.

Un symbole de ces événements est l'unification de l'Allemagne, qui a modifié la carte géopolitique de notre continent. La Yougoslavie, qui a payé un lourd tribut au cours de la dernière guerre, dont la cause et l'issue ont conduit à la division ultérieure de l'Allemagne, se félicite de l'unification de cette puissante nation, annonciatrice d'une nouvelle ère dans les relations européennes.

Une structure entièrement nouvelle se met en place en Europe et elle se transformera progressivement en une entité politique, économique et culturelle unique, régie par la démocratie, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

L'évolution des relations internationales a donné un surcroît de vigueur aux travaux de notre organisation dont l'importance ne cesse de croître dans les conditions actuelles, et elle devient l'organe central qui facilite l'entente et la coopération dans le monde.

C'est sur cette toile de fond que nous commençons nos travaux et je suis certain que nous partageons tous le désir de voir l'évolution positive des relations internationales se traduire dans l'examen à l'ONU des problèmes de

M. Silovic (Yougoslavie)

désarmement et de sécurité. Il faudra un effort concerté et la participation de tous les pays pour résoudre ces problèmes, quelle que soit leur taille ou leur puissance militaire.

Depuis un certain nombre d'années, dans toutes les instances où l'on en a discuté, on a répété que les efforts bilatéraux pour mettre fin à la course aux armements et réaliser le désarmement s'opposaient aux efforts multilatéraux. La Yougoslavie n'a jamais connu ce dilemme, car nous nous félicitons de tous les efforts entrepris dans le domaine du désarmement, qu'ils soient unilatéraux, bilatéraux, régionaux ou universels. Le seul moyen d'évaluer un effort, c'est de savoir s'il contribue à atteindre les objectifs que nous recherchons tous : un monde sans armes nucléaires ou autres armes de destruction massive, avec des stocks minimum d'armes classiques au caractère exclusivement défensif, un monde dans lequel les relations internationales et le système de sécurité se fondent sur l'application des principes de la Charte des Nations Unies et sur le développement progressif du droit international, ce qui éliminera la nécessité de posséder quelque armement que ce soit.

A cet égard, la Yougoslavie s'est félicitée des premières mesures prises dans le domaine du désarmement nucléaire par les superpuissances lorsqu'elles ont signé le Traité sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, le Traité FNI. Nous nous félicitons également des négociations START qui sont attendues incessamment et qui porteront sur une plus grande réduction des armes nucléaires stratégiques, ce qui permettrait à notre avis de créer les conditions propices à la réduction progressive des stocks d'armes nucléaires et finalement à leur destruction.

Pour parvenir à ces objectifs, la Yougoslavie et d'autres pays non alignés continueront de demander que l'on poursuive et accélère le processus de désarmement qui a déjà été entamé, et que l'on prenne d'autres mesures pour mettre fin à la course aux armements.

La question des essais d'armes nucléaires est toujours une source de divergences. Des preuves évidentes de désaccord persistant ont été fournies récemment à la quatrième Conférence d'examen du Traité de non-prolifération. Nous espérons toutefois que grâce à la signature et à la ratification de l'accord conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les protocoles de vérification

M. Silovic (Yougoslavie)

relatifs aux Traités de 1974 et de 1976, et à la création du Comité spécial de la Conférence du désarmement, les conditions propices au démarrage de négociations sur une interdiction complète des essais d'armes nucléaires auront été créées.

A cet égard, la Yougoslavie, qui est l'un des pays initiateurs de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, se félicite de la réunion de cette conférence et espère que le Traité se transformera en un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, dont la Conférence pourrait être une étape importante. Après tout, la convocation même de la Conférence est la preuve évidente que l'humanité, dans sa partie prépondérante, souhaite que soient interdits tous les essais d'armes nucléaires.

Mon pays a toujours estimé que le Traité de non-prolifération a contribué à façonner le système de sécurité d'après-guerre, et ce bien que certains des Etats parties ne se soient pas acquittés de leurs obligations. C'est dans une grande mesure pour ces raisons qu'il s'est révélé impossible d'obtenir un consensus sur le Document final de la quatrième Conférence d'examen, qui s'est achevée récemment à Genève. Néanmoins, cette conférence a montré que les Etats sont d'accord sur toute une série de questions de la plus haute importance pour que le Traité de non-prolifération et le régime qu'il prévoit restent en vigueur. Cet accord est évident si l'on considère que tout le monde est prêt à empêcher la prolifération des armes nucléaires; à obtenir rapidement un accord sur une interdiction générale des essais d'armes nucléaires, au sujet de laquelle quelques divergences subsistent, non pas sur l'objectif ultime, mais en ce qui concerne le calendrier et la façon d'y arriver; à mobiliser la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; et à renforcer les mesures de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique; ou les garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires.

M. Silovic (Yougoslavie)

Ma délégation est convaincue que les questions importantes encore en suspens auront été réglées d'ici à 1995, moment où une décision est censée être prise sur la prorogation du Traité de non-prolifération, et que la prochaine Conférence d'examen aboutira à des résultats répondant aux intérêts de tous. Etant donné l'importance du Traité de non-prolifération et le fait qu'à la prochaine Conférence d'examen il sera décidé du sort du système de non-prolifération - lié lui-même à d'autres aspects du désarmement -, nous devons veiller à préparer la Conférence de façon minutieuse et complète.

Dans le cadre de l'examen d'ensemble du problème du désarmement, la conclusion d'une convention sur l'interdiction générale et complète des armes chimiques revêt une importance de tout premier plan. Il semble que l'on en soit au point mort dans ce domaine, malgré l'espoir que l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la destruction et la réduction d'une partie importante de leurs stocks d'armes chimiques permettrait d'accélérer les négociations au sein de la Conférence du désarmement. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un arrêt provisoire et qu'on assistera sans tarder à une percée décisive dans l'accélération des négociations et à une harmonisation du texte de la convention, qui devrait contribuer de manière significative à l'élimination complète de ces armes effrayantes de destruction massive.

La Yougoslavie accorde une importance exceptionnelle aux mesures concrètes de désarmement classique et aux mesures propres à accroître la confiance. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la percée réalisée dans les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, percée qui a toutes les chances de mener à la conclusion effective du premier accord de réduction des armes classiques en Europe, qui sera signé au Sommet de Paris en novembre prochain par les 22 Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La conclusion de cet accord ne fera pas disparaître pour autant la nécessité de réaliser d'autres efforts. Ces efforts sont indispensables si l'on veut procéder sans plus attendre à de nouvelles réductions des armes classiques, avec la participation de tous les pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Bien que concernant uniquement l'Europe, les processus qui ont permis d'arriver à cet accord ont eu un effet de vague; ils devraient donc être poursuivis avec la même vigueur et la même volonté politique et inclure, en tout premier lieu, les régions adjacentes, par exemple la Méditerranée.

M. Silovic (Yougoslavie)

La Yougoslavie, qui a déjà réduit ses forces armées, est prête à participer à toutes les mesures approuvées dans le cadre des négociations européennes sur le désarmement et la sécurité et à les appliquer intégralement.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur les autres négociations multilatérales de désarmement.

Outre ses négociations sur une interdiction des armes chimiques, la Conférence du désarmement a créé le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons que le mandat du Comité sera renouvelé à la prochaine session de la Conférence du désarmement, et qu'il abordera l'examen des questions de fond relatives à des interdictions complètes des essais, pour que les négociations sur la conclusion d'un accord d'interdiction complète des essais puissent commencer le plus tôt possible. La Yougoslavie et d'autres membres du Groupe des 21 ont toujours appuyé ces négociations. Nous espérons que l'évolution positive intervenue dans les relations internationales se reflétera dans les travaux de la Conférence du désarmement sur les autres points inscrits à son ordre du jour, en particulier s'agissant du nucléaire dans son ensemble et de l'espace extra-atmosphérique.

Je saisis cette occasion pour me féliciter des résultats obtenus à la dernière session de la Commission du désarmement qui, après plusieurs années, est parvenue à adopter des recommandations sur un certain nombre de questions figurant depuis des années à son ordre du jour.

A ce propos, j'aimerais souligner l'importance des recommandations de la Commission concernant le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, recommandations qui mettent notamment l'accent sur la nécessité de renforcer l'efficacité de l'Organisation mondiale en matière de désarmement et dans les travaux de ses différents organes. Il est cependant regrettable que le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement soit toujours à la traîne comparativement au poids acquis récemment par l'Organisation dans le règlement de problèmes internationaux, en particulier ceux qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que le renforcement du système de sécurité collective au sein des Nations Unies sera dûment reflété également dans le domaine du désarmement, étant donné que le désarmement ne fait pas seulement partie intégrante mais constitue une partie essentielle de ce système. Sans progrès importants en matière de désarmement, il sera impossible de trouver une solution réelle et durable à d'autres problèmes, notamment ceux qui représentent une menace immédiate pour la paix et la sécurité internationales.

M. Silovic (Yougoslavie)

Avant de terminer ma déclaration, j'aimerais aborder une question qui, malheureusement, n'est pas toujours au centre de l'attention de la Commission mais qui est indéniablement d'une importance mondiale vitale. Il s'agit d'une question à laquelle il conviendra d'accorder beaucoup plus d'attention à l'avenir, étant donné que la paix et la sécurité internationales risquent d'être de plus en plus affectées, compte tenu du climat politique international actuel, par des facteurs autres que militaires, tels que le développement économique et social, le progrès de la démocratie, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Je veux parler évidemment de la relation entre le désarmement et le développement, question qui réclame la mise en oeuvre prompte et résolue du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. L'attention devra également porter sur la question de la conversion du potentiel militaire au service d'objectifs poursuivis en temps de paix, question qui revêt de plus en plus d'importance non seulement pour les pays en développement mais pour les pays développés également.

L'évolution positive des relations internationales dont j'ai parlé exige de redoubler d'efforts pour trouver un moyen de mener plus efficacement les travaux de la Commission. Nombre des questions inscrites à son ordre du jour et la manière dont elles sont traitées datent encore de l'époque des divisions de blocs, de l'affrontement et de la guerre froide. Alors que nous voyons cette époque s'inscrire dans les livres d'histoire, nous devons veiller à ce que les transformations actuelles se reflètent dans les travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur la pleine coopération de la délégation yougoslave aux efforts qui seront faits dans ce sens.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, j'attire l'attention de la Commission sur le document A/C.1/45/1/Add.1, qui contient une lettre datée du 15 octobre 1990 qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale pour m'informer qu'à sa 30e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Première Commission le point 155 de l'ordre du jour, "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive".

Le Président

Je propose, avec l'assentiment de la Commission, que ce point de l'ordre du jour soit examiné en même temps que les autres questions de désarmement. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 10.